



## **Procès verbal du Conseil Municipal** **du vendredi 8 décembre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 8 décembre, le conseil municipal de la commune de WINTZENHEIM, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge NICOLE, Maire,

Présents :

Lucette SPINHIRNY - Denis ARNDT - Valérie HAIDAR - Daniel LEROY - Geneviève SCHOFF - Patrice DUSSEL - Dominique SCHAFFHAUSER - Ludovic CAMPITELLI - Claude KLINGER-ZIND - Marianne GEBEL (présente à partir du point 3) - Mireille PELE - Patricia JAEGLE - Dominique HEROLD - Jean-Marc KEMPF - Isabel FREUDENREICH - Sébastien LABOUREUR - Emmanuel AQUINO - Benoît FREYBURGER - Maria FURLANO - Didier SCHERRER - Adèle HAUMESSER

Pouvoirs :

Marianne GEBEL (présente à partir du point 3) a donné pouvoir à Monsieur le Maire  
Carine NÄGL a donné pouvoir à Lucette SPINHIRNY  
Marie-Jeanne BASSO a donné pouvoir à Ludovic CAMPITELLI  
Daniel BRUNSTEIN a donné pouvoir à Jean-Marc KEMPF  
Frédérique MACQUET a donné pouvoir à Valérie HAIDAR  
Mireille WEISS a donné pouvoir à Isabel FREUDENREICH  
Pascale CAZAURAN a donné pouvoir à Emmanuel AQUINO  
Guy DAESSLE a donné pouvoir à Didier SCHERRER

Date de convocation : vendredi 24 novembre 2017

Présents : 21 puis 22 à partir du point 3

Pouvoirs : 8 et 7 à partir du point 3

Votants : 29

Monsieur le Maire : avant de commencer ce conseil municipal, je voudrais vous présenter la personne qui est derrière nous. Vous l'avez déjà vu signer ou écrire des articles. C'est notre nouvelle responsable de communication. Elle s'appelle Malory RINOLDO et vient de Cernay. Vous aurez sans doute à faire à elle par téléphone ou par mail, puisque Malory a en charge tout ce qui concerne la communication et la programmation culturelle.

## **1. Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Sébastien LABOUREUR est désigné secrétaire de séance du conseil municipal du 8 décembre 2017.

## **2. Approbation du compte-rendu valant procès-verbal de la séance du 20 octobre 2017**

Monsieur le Maire : il y a eu un petit souci la dernière fois. L'enregistrement n'a pas fonctionné. Il a fallu qu'on se rappelle des différents points commentés et on a demandé à Madame FURLANO de passer en mairie pour lui demander si le procès-verbal retraçait globalement les échanges. Je vous remercie d'ailleurs Madame FURLANO, de vous être déplacée.

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 voix contre, adopte le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2017.

## **3. Approbation de la convention de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation par voie d'affermage du multi-accueil Pom' de Reinette**

Rapporteur : Daniel LEROY

Le contrat actuel de délégation de service public conclu avec les PEP Alsace arrive à échéance le 31 décembre 2017. Par délibération du 24 Février 2017, le conseil municipal s'est prononcé en faveur d'une exploitation du service sous la forme d'une délégation de service public.

Une procédure de consultation a été lancée afin de procéder au renouvellement du contrat. Un avis d'appel à candidatures a été publié le 27 avril 2017 dans les Dernières nouvelles d'Alsace ainsi que dans la revue spécialisée Actualités Sociales Hebdomadaires. La remise des candidatures était fixée au 6 juin 2017 à 14h30.

8 candidatures ont été réceptionnées qui ont toutes été retenues pour la phase offre par la commission de délégation des services publics en date du 22 juin 2017. Les candidats étaient :

- Léo Lagrange Centre Est - 66 cours Tolstoï - 69100 Villeurbanne
- PEP Alsace - 8, rue Blaise Pascal - 68000 Colmar
- AASBR20 - rue du Maréchal Lefèbvre - 67022 Strasbourg Cedex
- Crèches de France - 152, avenue Malakoff - 75116 Paris
- Crèche attitude - 19-21 rue du Dome - 92100 Boulogne Billancourt
- People and baby/ Enfance pour tous - 9 Avenue Hoche - 75008 Paris
- AGES - 6 rue Martin Bucer - 67000 Strasbourg
- Léa et Léo - Espace Robert Schuman - 7, place de l'Europe - 14200 Hérouville Saint Clair

Ces entreprises ont été invitées, par courrier du 22 juin 2017, à présenter une offre au plus tard pour le 22 septembre 2017 à 12h00.

Une visite du multi-accueil a été organisée avec l'ensemble des candidats. Certains n'ont pas souhaité participer et ne se sont pas présentés à la visite, à savoir Léo Lagrange et Crèches de France.

La procédure s'est donc poursuivie et d'autres désistements sont intervenus, à savoir AASBR20 et Crèche Attitude. AGES n'a pas présenté d'offre mais n'a pas informé la collectivité de son désistement.

Seules 3 entreprises ont finalement remis une offre :

- Léa & Léo,
- People & Baby,
- PEP Alsace.

Réunie le 12 octobre 2017, la Commission de délégation des services publics a proposé au Maire de conduire la négociation avec les candidats Léa & Léo et People & Baby.

En effet, après analyse des propositions, l'offre présentée par les PEP Alsace a été jugée trop imprécise avec peu de réponses aux demandes de précisions sur les attendus de la collectivité principalement concernant le fonctionnement de la structure. En outre, l'offre financière présentée était de plus de 30% supérieure à celles des autres candidats pour un niveau de service qui ne le justifiait pas.

Au regard de l'analyse qui a été faite, Monsieur le Maire a souhaité engager une négociation qui a porté sur les points suivants :

- Confirmation des effectifs d'encadrement,
- Conventions collectives appliquées,
- Modalités de gestion et d'entretien des locaux,
- Composition de la Commission d'attribution et établissement des critères,
- Modalités de gestion des repas et organisation du prestataire,
- Justification du montant des investissements,
- Justification du montant de la subvention communale.

Les deux candidats ont été entendus le 6 et le 8 novembre 2017. Les candidats ont disposé de 1h15 pour présenter les réponses aux questions qui leur avaient été communiquées par courrier daté du 12 octobre 2017.

Monsieur le Maire a souhaité sélectionner l'entreprise People & Baby/ Enfance pour tous comme titulaire de la future délégation de service public. Les principaux motifs reposent sur :

- Au niveau qualitatif : les deux offres montraient une qualité de service équivalente, avec toutefois une convention collective plus favorable pour les salariés avec People & Baby,
- Au niveau financier : People & Baby propose l'offre financière la plus intéressante. Pour mémoire, la commune verse actuellement aux PEP Alsace une subvention de 259 841 € pour 2016. People & Baby présente un budget équilibré avec une subvention communale selon les montants suivants :
  - 2018 : 182.554 €
  - 2019 : 185 868 €
  - 2020 : 188 990 €
  - 2021 : 192 547 €
  - 2022 : 197 835 €

Monsieur le Maire : il y a peut-être des questions. Madame HAUMESSER.

Mme HAUMESSER pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : juste trois remarques s'il vous plaît. On a bien constaté qu'il y avait un écart d'environ 500 000 € en moins au niveau des charges de personnel en comparaison aux PEP ce qui est dû d'après ce qu'on a cru comprendre, à une exonération de charges sociales pour eux.

Monsieur le Maire : non, ce n'est pas ça, mais Monsieur LEROY va vous répondre.

Mme FURLANO pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : ils n'ont pas droit à une exonération ? C'est pourtant ce qui est écrit dans le document, qu'il y a un pacte de responsabilité qui permet une exonération. Donc les 500 000 € ne sont pas liés à cette exonération ? C'est autre chose ?

M. LEROY : en fait, tout le monde était sur le même pied d'égalité.

Mme FURLANO pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : mais alors la différence dans les charges du personnel ?

M. LEROY : la différence justement, c'était un gros point d'interrogation sur lequel nous n'avons pas eu de réponse, malheureusement, des PEP Alsace. Aujourd'hui, vous savez qu'il y a une reprise du personnel. De toute façon ils ne peuvent pas couper en deux les frais de personnel. Le plan qui nous a été présenté par l'entreprise, qui vous est proposé, est totalement correct et conforme. On n'a pas détecté de loup dans la proposition et donc on s'inquiète justement de la façon de gérer des PEP, parce que le montant des subventions demandées en plus s'élevait d'année en année. Il n'y a aucune justification, à la fois ni dans le rendu, ni dans le personnel. Ils avaient peut-être un tout petit plus de personnel parce que c'est peut-être aussi leur façon de s'organiser. C'est au niveau peut-être aussi de la structure parce que c'est une structure associative. De l'autre côté on a une structure beaucoup plus professionnelle, une gestion administrative mieux organisée.

Monsieur le Maire : c'est une association qui est avec «Enfance pour tous».

Mme FURLANO pour le groupe «Cap pour l'Avenir» : mais malgré tout, excusez-nous d'insister, mais quand on regarde le tableau avec les totaux, il y a quand même une différence de 500 000 € sur les charges de personnel, ce n'est pas négligeable. Donc on aimerait savoir.

Monsieur le Maire : comme c'est une grosse société, ils ont la possibilité de remplacer le personnel absent. Ils peuvent effectivement avoir du personnel très rapidement. Or les PEP, ce n'est pas la même chose.

Mme FURLANO pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : et le fameux pacte de responsabilité ?

Monsieur le Maire : le pacte de responsabilité, on en avait parlé et cela participe à la réduction.

Mme FURLANO pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : ce sont les fameuses exonérations de charges patronales et salariales.

Monsieur le Maire : c'est le dispositif Fillon.

Mme FURLANO pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : non, c'est encore autre chose Fillon.

Monsieur le Maire : moi, c'est ce que j'ai entendu.

Mme FURLANO pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : le pacte de responsabilité est différent de l'exonération Fillon.

Monsieur le Maire : Madame HAUMESSER, vous avez autre chose ?

Mme HAUMESSER pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : oui le deuxième point, c'était les prestations de service qui par contre sont plus élevées de 83 000 euros. Est-ce qu'il y aura une répercussion sur les parents ?

Monsieur le Maire : les tarifs sont les tarifs. Ils ne peuvent pas les bouger comme ça.

Mme FURLANO pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : alors là aussi du coup l'augmentation de 83 000 euros par rapport aux PEP dans les prestations de service se justifierait comment, puisqu'il n'y a pas de répercussion vous dites sur les usagers ?

Monsieur le Maire : je vais vous donner simplement un exemple. J'ai regardé le budget d'un peu plus près et j'ai vu que les PEP avaient mis des réserves pour le personnel dans l'investissement.

Mme FURLANO pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : pour la retraite.

Monsieur le Maire : la retraite, on ne la met pas dans l'investissement. Donc là déjà, il y avait quand même certaines lacunes. On a vu qu'il y avait des choses qui n'allaient pas. Ils l'ont reconnu. Il va falloir qu'ils améliorent leur présentation de budget quand ils soumissionnent. Je voudrais préciser une chose aussi, c'est qu'on n'a jamais eu de souci avec eux. Ils ont d'ailleurs toujours encore le périscolaire.

M. LEROY : juste encore comme précision. Ils ont plus d'heures de psychologue, ils ont plus d'heures de médecin aussi, ce qui fait qu'ils ont des prestations de services supplémentaires. Ils externalisent les prestations de nettoyage. Simplement aussi pour revenir sur le point que vous avez soulevé avant, ils ont à peu près une personne et demie en moins quand même.

Mme FURLANO pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : une personne et demie en moins, mais pas dans l'encadrement des enfants.

M. LEROY : pas dans l'encadrement des enfants.

Mme SPINHIRNY : c'est uniquement secrétariat et entretien.

Mme FURLANO pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : d'accord, merci.

Monsieur le Maire : autre chose Madame HAUMESSER ?

Mme HAUMESSER pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : juste encore une dernière remarque. Et le personnel qui déjà en place est garanti d'être gardé ?

Monsieur le Maire : je ne sais pas si vous vous en souvenez, quand on a eu les PEP pour la première fois, c'était notre souhait. On a assisté aux réunions pour que la reprise du personnel se fasse. L'intégralité du personnel sera repris. Ils auront même une convention qui sera plus avantageuse pour eux. Il va y avoir une discussion. Nous rencontrons le personnel mardi soir pour discuter avec eux, mais ils ne seront pas du tout perdants. D'ailleurs j'ai rencontré du personnel au marché de Noël, ils nous font tout à fait confiance dans le dossier comme ils nous ont fait confiance avec les PEP.

Autre question ?

Mme HAUMESSER pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : non, ce sera tout. Merci.

Le conseil municipal, par 4 abstentions et 25 voix pour :

- Approuve le choix du groupement People & Baby/ Enfance pour tous comme attributaire du contrat de délégation de service public,
- Approuve la convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Multi-accueil Pom' de Reinette avec le groupement People & Baby/ Enfance pour Tous,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et ses éventuels avenants ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 1 : Convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation par voie d'affermage du du multi-accueil Pom' de Reinette*

*Annexe 2 : Cahier des charges de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation par voie d'affermage du du multi-accueil Pom' de Reinette*

*Annexe 3 : Procès-verbal d'analyse des offres et analyses de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation par voie d'affermage du du multi-accueil Pom' de Reinette*

*Annexe 4 : Rapport final sur la négociation pour la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation par voie d'affermage du du multi-accueil Pom' de Reinette*

#### **4. Décision modificative n°2 du budget principal de la commune de Wintzenheim**

Rapporteur : Claude KLINGER-ZIND

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes, les frais d'études y compris les frais d'ingénierie et d'architecte sont comptabilisés au compte 2031 « Frais d'Etudes » jusqu'au commencement de l'exécution des travaux.

Or, des marchés de maîtrise d'œuvre sont prévus cette année (marchés voirie, aménagement du parc Herzog, ...) sans le démarrage des travaux. Il faut en conséquence à nouveau transférer une partie des dépenses inscrites en 2313 en 2031.

Lorsque les travaux démarrent les sommes mises au compte 2031 seront virées à la subdivision du compte 2313 « Constructions » par opération budgétaire d'où la nécessité de modifier également le chapitre 041.

Il faudra prévoir au budget les modifications suivantes:

Section Investissement Dépenses			Section Investissement Recettes		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
Chapitre 23 Immobilisations en cours	Article 2313	-150 000 €			
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	Article 2031	+150 000 €			
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	Article 2313	150 000 €	Chapitre 041 Opérations patrimoniales	Article 2031	150 000 €

M. KLINGER-ZIND : alors j'ai le détail des montants je peux vous les donner, si vous les voulez.

Comment sont composés les 150 000 euros ? il y a là-dedans de la maîtrise d'œuvre pour le groupe scolaire de Logelbach, la révision du PLU, la maîtrise d'œuvre du pôle médical et la maîtrise d'œuvre pour le parc Herzog.

Monsieur le Maire : est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Madame FURLANO

Mme FURLANO pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : tout simplement dans un souci de cohérence, notre groupe n'a jamais pris part au vote d'un budget, donc on reste sur notre position.

*Didier SCHERRER avec pouvoir de Guy DAESSLE, Maria FURLANO et Adèle HAUMESSER ne participent pas au vote.*

Le conseil municipal, par 25 voix pour :

- Adopte la Décision Modificative n°2 du budget principal de la Ville de l'exercice 2017,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **5. Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018**

Rapporteur : Claude KLINGER-ZIND

Conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut autoriser le mandatement des dépenses d'investissements avant que le budget primitif 2018 soit exécutoire dans la limite du quart des crédits au budget précédent.

Si cette autorisation n'est pas effectuée, la collectivité se trouve dans l'impossibilité d'engager ou de mandater les dépenses d'investissement.

La présente délibération vise à autoriser le paiement des dépenses d'investissement dès le début de l'exercice 2018 et il appartient au conseil municipal de préciser l'affectation et le montant de ces crédits.

Montant des dépenses d'investissement prévues au Budget 2017 : 6 648 889 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 1 662 221 € soit (25 % x 6 648 889 €).

Les chapitres des dépenses d'investissement concernés sont les suivants :

- Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles :	97 822 €
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :	335 551 €
- Chapitre 23 – Immobilisations corporelles en cours :	1 228 848 €
Total :	1 662 221 €

Monsieur le Maire : des questions ?

Mme FURLANO pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : vous connaissez déjà la remarque que je vous fais faire, c'est que nous ne prenons pas part au vote, puisque c'est toujours le budget en fait.

Monsieur le Maire : mais c'est le nouveau budget

Mme FURLANO pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : oui

Monsieur le Maire : c'est sur le budget 2018, ce n'est pas sur le budget passé. Ce sont les engagements du prochain budget.

Mme FURLANO pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : tout à fait.

Monsieur le Maire : d'accord.

Didier SCHERRER avec pouvoir de Guy DAESSLE, Maria FURLANO et Adèle HAUMESSER ne participent pas au vote.

Le conseil municipal, par 25 voix pour :

- Autorise les dépenses d'investissement 2018 dans la limite de 1 662 221 € avec la répartition par chapitre telle que précisée ci-dessus avant le vote du budget primitif 2018,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## 6. Adoption du budget forestier 2018

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

L'Office National des Forêts établit les programmes annuels et réalise les travaux nécessaires à la gestion durable du patrimoine forestier.

Le budget d'exploitation proposé pour 2018 présente 29 220 € en dépenses et 58 280 € en recettes soit un excédent de 29 060 €.

Les dépenses correspondent au travail réalisé par les bûcherons, tous statuts confondus, pour effectuer le travail de coupes, au débardage et au suivi des chantiers.

Les recettes correspondent à la vente des bois d'un volume de l'ordre de 767 m<sup>3</sup> de bois façonnés et 1 179m<sup>3</sup> de coupes en vente sur pied.

Dépenses		Recettes	
Régie (Bûcherons travaillant au syndicat mixte)	15 790 €	Recettes brutes	43 370 €
Bûcherons travaillant pour des entreprises	1 100 €	Coupe vente sur pied	14 910 €
Débardage	9 220 €		
Honoraires de maîtrise d'œuvre de l'ONF	2 320 €		
Autres dépenses (convention de gestion, suivi social, formation...)	790 €		
<b>Total</b>	<b>29 220 €</b>		<b>58 280 €</b>

En 2018, l'excédent d'exploitation couvre les travaux d'investissement envisagés pour un total de 10 771 € HT.

Descriptif des actions	Montant estimé en € HT
Travaux sur limites et parcellaires	3 311 €
Travaux de plantation sapins de Noël	1 193 €
Travaux sylvicoles (régénération, fourniture de plants...)	1 140 €
Travaux de protection contre les dégâts de gibier	285 €
Travaux d'infrastructures (entretien des chemins forestiers et réfection du chemin du Stauffen)	4 272 €
Travaux touristiques (entretien des aires d'accueil et du sentier botanique)	570 €
<b>Total</b>	<b>10 771 €</b>

Le conseil municipal, par 4 abstentions et 25 voix pour :

- Adopte le budget d'exploitation 2018 dont les prévisions de coupes telles que précisées,
- Donne son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'une vente groupée,
- Adopte le programme des travaux proposé pour 2018,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **7. Adoption des tarifs communaux 2018**

Rapporteur : Valérie HAIDAR

Chaque année, les tarifs doivent être fixés par le conseil municipal. Pour les locations de salle, les règles d'attribution sont les suivantes :

- Les associations locales qui ont signées une convention avec la commune peuvent utiliser l'une des salles une fois l'an à demi-tarif (sauf charges de chauffage, eau, électricité et caution pour la casse selon prix d'achat). Les locations suivantes seront à plein tarif. Par ailleurs, les associations locales disposent gratuitement des locaux qui leurs sont attribués et dont l'occupation est régie par une convention pour les manifestations inhérentes à leurs activités (par exemple théâtre, stage...).
- Les particuliers peuvent demander l'une des salles pour un événement familial (naissance, mariage, communion...) sauf dispositions particulières.
- Le décret n° 2017-509 du 7 avril, modifie l'article D.1611-1 du code général des collectivités territoriales relatif au seuil règlementaire de mise en recouvrement des créances des Collectivités territoriales et de leurs Etablissements publics, qui passe de 5 euros à 15 euros à compter du 8 avril 2017. Par rapport aux différents produits des services encaissés par la ville de Wintzenheim certains sont inférieurs à ce seuil de 15 euros ce qui nécessite de facturer le service à 15 euros même si le montant du service est inférieur à ce seuil.

Il est proposé de conserver les mêmes tarifs en 2018 qu'en 2017, hormis :

- la location des terres qui suit l'indice national des fermages et la location des terres de vignes fixée par arrêté préfectoral,
- la création d'un tarif pour la dispersion des cendres et l'alignement des tarifs pour les cavurnes.

	Tarifs 2017		Tarifs 2018	
	Locaux	Extérieurs	Locaux	Extérieurs
<b><u>Salle Tomi UNGERER à LOGELBACH</u></b>				
* petite salle ronde (cuisine comprise) – ménage compris	300 €	400 €	300 €	400 €
* ½ tarif pour les associations conventionnées pour une utilisation dans l'année + cas particulier sur décision du Maire	150 €	200 €	150 €	200 €
* utilisation maximum pour une réception -4 h (cuisine comprise) – ménage compris	250 €	310 €	250 €	310 €
* tarif horaire pour maximum 3 h	26 €	31 €	26 €	31
		200 €		200 €
<b>Caution pour dégradations ou pour nuisances sonores</b>				

	Tarifs 2017		Tarifs 2018	
<b><u>Salle LAURENTIA à WINTZENHEIM</u></b>	<b>Locaux</b>	<b>Extérieurs</b>	<b>Locaux</b>	<b>Extérieurs</b>
* salle (cuisine comprise) – ménage compris	395 €	500 €	395 €	500 €
* ½ tarif pour les associations conventionnées pour une utilisation dans l'année + cas particulier sur décision du Maire	197 €	250 €	197 €	250 €
* utilisation maximum pour une réception -4 h (cuisine comprise) – ménage compris	290 €	350 €	290 €	350 €
* tarif horaire pour maximum 3 h	26 €	31 €	26 €	31 €
		200 €		200 €
<b>Caution pour dégradations ou pour nuisances sonores</b>				
<b><u>HALLE DES FETES</u></b>				
Utilisateurs autorisés (par jour d'utilisation)				
* Associations ayant leur siège à Wintzenheim		225 €		225 €
* utilisation à l'année – prix spécifique		204 €		204 €
* Associations ayant leur siège hors de la commune		333 €		333 €
* utilisation à l'année – prix spécifique		290 €		290 €
* Entreprises ayant leur siège à Wintzenheim		383 €		383 €
* utilisation à l'année – prix spécifique		363 €		363 €
* Entreprises ayant leur siège hors de la commune		492 €		492 €
* utilisation à l'année – prix spécifique		450 €		450 €
* Sociétés privées pour l'organisation de salons d'exposition (charges en sus) durée maximale : 1 semaine (ou prorata si inférieur)		5 580 €		5 580 €
<b>Nettoyage de la halle par les services techniques de la mairie sur demande du locataire</b>		630 €		630 €
<b>Caution pour nettoyage et dégradations</b>		800 €		800 €
<b><u>MAIRIE DE LOGELBACH – SALLE DE REUNION</u></b>				
<b>Résidents de Wintzenheim</b>		191 €		191 €
½ journée de 8 h à 12 h ou 14 h à 18 h		127 €		127 €
1 journée de 8 h à 18 h		170 €		170 €
Plusieurs ½ journées consécutives - par ½ journée				
Plusieurs journées consécutives		200 €		200 €

	<b>Tarifs 2017</b>	<b>Tarifs 2018</b>																
<b>Non-résidents de Wintzenheim</b> ½ journée de 8 h à 12 h ou 14 h à 18 h 1 journée de 8 h à 18 h Plusieurs ½ journées consécutives – prix par ½ journée Plusieurs journées consécutives – prix par journée  <b>Caution pour nettoyage et dégradations</b>	106 € 148 € 84 € 128 €  148 €	106 € 148 € 84 € 128 €  148 €																
<b><u>Tarif de location pour garnitures de fête</u></b> 4 jours maximum (pour 2 bancs avec table ou 2 chaises ou 4 bancs) minimum par garniture ou équivalent * barrière	36 € 4 € 4 € j/unité	36 € 4 € 4 € j/unité																
<b><u>GYMNASE COMMUNAL</u></b>  * location pour 4 heures maximum * utilisation à l'année – prix spécifique pour 4 h maximum * location par jour d'utilisation Le ménage est à la charge des utilisateurs  <b>Caution pour nettoyage et dégradations</b>  <b>Charges</b> :gaz et électricité selon relevé des compteurs et casse selon prix d'achat	<table border="0"> <thead> <tr> <th><b>Locaux</b></th> <th><b>Extérieurs</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>193 €</td> <td>248 €</td> </tr> <tr> <td>172 €</td> <td>206 €</td> </tr> <tr> <td>330 €</td> <td>418 €</td> </tr> </tbody> </table> 200 €	<b>Locaux</b>	<b>Extérieurs</b>	193 €	248 €	172 €	206 €	330 €	418 €	<table border="0"> <thead> <tr> <th><b>Locaux</b></th> <th><b>Extérieurs</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>193 €</td> <td>248 €</td> </tr> <tr> <td>172 €</td> <td>206 €</td> </tr> <tr> <td>330 €</td> <td>418 €</td> </tr> </tbody> </table> 200 €	<b>Locaux</b>	<b>Extérieurs</b>	193 €	248 €	172 €	206 €	330 €	418 €
<b>Locaux</b>	<b>Extérieurs</b>																	
193 €	248 €																	
172 €	206 €																	
330 €	418 €																	
<b>Locaux</b>	<b>Extérieurs</b>																	
193 €	248 €																	
172 €	206 €																	
330 €	418 €																	
<b><u>LOCAL du BODEN à WINTZENHEIM</u></b>  * salle * utilisation pour une réception (4 h) * utilisation à l'année – prix spécifique pour 4 h maximum  <b>Caution pour nettoyage et dégradations</b> <b>Charges</b> :eau et électricité selon relevé des compteurs et casse selon prix d'achat	87 € 66 € 44 €  200 €	87 € 66 € 44 €  200 €																
<b><u>GALERIE D'EXPOSITION DE L'ARTHUSS</u></b>  Tarif week-end (vendredi samedi dimanche) Tarif semaine entière charges comprises conditions : Demandeurs domiciliés hors de la commune  <b>caution pour nettoyage et dégradations</b>	56 € 108 €  300 €	56 € 108 €  300 €																

	Tarifs 2017	Tarifs 2018
<b>SALLE CULTURELLE «ARTHUSS»(Hall compris)</b>		
<b>Auditorium</b>		
Résidents de Wintzenheim		
½ journée de 8 h à 12 h ou 14 h à 18 h		
1 journée de 8 h à 18 h	318 €	318 €
Plusieurs ½ journées consécutives – prix par ½ journée	477 €	477 €
Plusieurs journées consécutives – prix par journée	265 €	265 €
	371 €	371 €
Non-résidents de Wintzenheim		
½ journée de 8 h à 12 h ou 14 h à 18 h		
1 journée de 8 h à 18 h	371 €	371 €
Plusieurs ½ journées consécutives – prix par ½ journée	583 €	583 €
Plusieurs journées consécutives – prix par journée	318 €	318 €
	477 €	477 €
<b>Auditorium + salle(s) de réunion</b>		
Tarif 100 % auditorium + 50 % fois le nombre de salle(s)		
<b>Salle de danse</b>		
Résidents de Wintzenheim		
½ journée de 8 h à 12 h ou 14 h à 18 h	148 €	148 €
1 journée de 8 h à 18 h	254 €	254 €
Plusieurs ½ journées consécutives – prix par ½ journée	128 €	128 €
Plusieurs journées consécutives – prix par journée	212 €	212 €
Non-résidents de Wintzenheim		
½ journée de 8 h à 12 h ou 14 h à 18 h	212 €	212 €
1 journée de 8 h à 18 h	360 €	360 €
Plusieurs ½ journées consécutives – prix par ½ journée	170 €	170 €
Plusieurs journées consécutives – prix par journée	318 €	318 €
<b>Salles de réunion</b>		
Résidents de Wintzenheim		
½ journée de 8 h à 12 h ou 14 h à 18 h	106 €	106 €
1 journée de 8 h à 18 h	148 €	148 €
Plusieurs ½ journées consécutives – prix par ½ journée	84 €	84 €
Plusieurs journées consécutives – prix par journée	128 €	128 €
Non-résidents de Wintzenheim		
½ journée de 8 h à 12 h ou 14 h à 18 h	148 €	148 €
1 journée de 8 h à 18 h	190 €	190 €
Plusieurs ½ journées consécutives – prix par ½ journée	128 €	128 €
Plusieurs journées consécutives – prix par journée	170 €	170 €

	Tarifs 2017	Tarifs 2018
Activité réalisée par un organisme non constitué en association à vocation culturelle ayant un intérêt local Heure ½ journée de 8 h à 12 h ou 14 h à 18 h 1 journée de 8 h à 18 h Week end forfait 3 jours Plusieurs ½ journées consécutives – prix par ½ journée Plusieurs journées consécutives – prix par journée	11 € 21 € 31 € 62 € 16 € 21 €	11 € 21 € 31 € 62 € 16 € 21 €
<b>Hall de l'auditorium (seul)</b> Résidents de Wintzenheim ½ journée de 8 h à 12 h ou 14 h à 18 h 1 journée de 8 h à 18 h  Non-résidents de Wintzenheim ½ journée de 8 h à 12 h ou 14 h à 18 h 1 journée de 8 h à 18 h	191 € 297 €  234 € 330 €	191 € 297 €  234 € 330 €
<b>Nettoyage par les services techniques de la mairie :</b> - pour une ½ journée occupation - pour une journée occupation  <b>caution pour nettoyage et dégradations pour tous les locaux d'Arthuss</b>	84 € 136 €  300 €	84 € 136 €  300 €
<b>SALLE WIN'ZEN</b> (réservée au club de l'Amitié, au Syndic des copropriétaires de la résidence Win'Zen et des copropriétaires) Forfait journée  Le ménage est à la charge des utilisateurs	72 €	72 €
<b><u>LOCATION DES EMPLACEMENTS PENDANT LES MARCHES DE PAQUES, DE NOEL ET HAPPY MIEL SOUS LA HALLE DES FETES OU SUR LA PLACE DES FETES</u></b> 1 jour 2 jours 3 jours Caution Gratuité pour les associations caritatives	2ml 4ml maisonnette 10 20 20 20 40 40 30 60 60 150 €	2ml 4ml maisonnette 10 20 20 20 40 40 30 60 60 150 €



	Tarifs 2017	Tarifs 2018
<b>B. Jardin du souvenir</b> .Dispersion des cendres .Dispersion puits de cendres Cavurnes 15 ans 30 ans	- - - -	50 € 50 € 250 € 500 €
<b>C. Columbarium</b> (contenance de 1 à 4 urnes) 15 ans 30 ans	610 € 1 220 €	610 € 1220 €
<b>DROIT de PLACE pour les MARCHES HEBDOMADAIRES</b>  <b>Marché de Logelbach :</b> Pour un marché Abonnement 4 semaines Abonnement 12 semaines  <b>Marché de Wintzenheim été</b> Pour un marché Abonnement 4 semaines Abonnement 12 semaines	1.50 €/ml 1.30 €/ml 1.10 €/ml  1.50 €/ml 1.30 €/ml 1.10 €/ml	1.50 €/ml 1.30 €/ml 1.10 €/ml  1.50 €/ml 1.30 €/ml 1.10 €/ml
<b>Marché de Wintzenheim hiver</b> Pour un marché Abonnement 4 semaines Abonnement 12 semaines	3 €/ml 2.50 €/ml 2 €/ml	3 €/ml 2.50 €/ml 2 €/ml
<b>SUBVENTIONS pour RENOVATION de FACADES à COLOMBAGES</b>  *Façades au droit de la rue, du soubassement jusqu'au sommet de la façade dans la mesure où elle comporte un colombage ancien (antérieur à 1900), après accord préalable sur teintes et matériaux conformes au plan de réhabilitation du centre-ville. *Vérification et établissement d'un métré de la façade visible par le service Technique de la Ville * 50 % du coût de la facture acquittée afférente à la partie visible dans la limite du prix au m <sup>2</sup> ou sur présentation de facture d'achat de fournitures * crépis et peinture base facture/taux maxi * enseignes de type œuvre d'art en fer forgé dans la zone historique de Wintzenheim Centre	76 €/m <sup>2</sup> 36 €/m <sup>2</sup>  50 % du coût	76 €/m <sup>2</sup> 36 €/m <sup>2</sup>  50 % du coût

	Tarifs 2017	Tarifs 2018
<b>LOCATION des TERRES</b>		
<b>Indice blé fermage – 3.02 %</b>		
<b>Arrêté préfectoral pour le prix des vignes : +4.29 %</b>		
A Terre	1.34 €/are	1.33 €/are
B Pré	0.94 €/are	0.93 €/are
C Jardin	5.64 €/are	5.62 €/are
E Vignes	1.63 €/kilo	1.70 €/kilo

Mme HAIDAR : la nouveauté pour ces tarifs communaux 2018, c'est que les associations locales qui ont signé une convention, participent maintenant à hauteur de demi-tarif du prix de la location de la salle, la création d'un nouveau tarif pour la dispersion des cendres et l'alignement des tarifs pour les caves urnes puisque ça n'existait pas. Nous avons aussi mis en place une caution pour dégradations ou nuisances sonores, puisque nous avons eu des réclamations en ce sens pour certaines salles. Vous avez des questions ?

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les tarifs ci-dessus ainsi que toutes les conditions d'applications à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **8. Approbation des dons des entreprises pour la réalisation du projet « Patinoire de Noël » et mise en place des tarifs**

Rapporteur : Lucette SPINHIRNY

La commune a souhaité reconduire l'installation d'une patinoire du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 7 Janvier 2018 sur la place de l'Hôtel de Ville. Sa surface sera de 96 m<sup>2</sup> (pour 54m<sup>2</sup> en 2016). Les plus jeunes enfants bénéficieront de modules ludiques d'aide au patinage (nouveauté 2017).

L'objectif est de proposer une animation tout au long du mois de décembre jusqu'à la fin des vacances scolaires en complément du marché de Noël qui se tient le 1<sup>er</sup> week-end du mois et offrir à la jeunesse et aux familles un lieu de loisirs sur la commune.

Les associations l'UNSOR, Grandir avec Louise, Pâte à sel et les Scouts et Guides de Wintzenheim se chargeront de la vente des tickets d'accès à la patinoire, de la remise des patins et des modules d'aide au patinage pour les plus jeunes enfants et pourront tenir un point de vente de boissons et de gâteaux.

Pour aider au financement de cet équipement, plusieurs moyens ont été mobilisés :

- L'utilisation de la patinoire,
- Des espaces publicitaires,
- La privatisation de la patinoire,
- Le mécénat.

Pour les tarifs liés à l'utilisation de la patinoire :

- Entrée patinoire avec location matériel : 2 €
- Lot de 25 entrées pour la patinoire : 50 €
- Lot de 50 entrées pour la patinoire : 80 €

Pour ce qui est des espaces publicitaires, il convient de fixer les tarifs :

- Espace publicitaire intérieur 3m X 0,60 : 80 € la semaine, 300 € pour 5 semaines
- Espace publicitaire intérieur 6m X 0,60 : 100 € la semaine, 350 € pour 5 semaines

Pour la privatisation de la patinoire :

- Soirée privée de 19h à 22h : 800 €

Dans le cadre de ce projet, il a été recherché des financements complémentaires auprès des acteurs économiques du territoire pour permettre la réalisation du projet. Certaines entreprises ont trouvé le projet ludique et attractif, intéressant en particulier pour les jeunes et ont souhaité soutenir le projet financièrement.

Les entreprises suivantes ont fait des dons à la commune pour collaborer à la réalisation du projet « Patinoire de Noël » :

- Maison BOOA : 1000 €
- Alsabrico: 1000 €

Pour mémoire, dans le cadre de la convention avec le Crédit Mutuel, ce dernier verse 5000 € pour la patinoire.

La commune va également bénéficier d'un don en nature du Poisson Rouge qui participera à l'inauguration de la patinoire par :

- o La mise à disposition d'un DJ pour la soirée du 01/12/2017 de 17h à 19h,
- o L'organisation d'un verre de l'amitié avec mise à disposition de 2 personnes pour le service.

Monsieur le Maire : juste une précision : Madame SPINHIRNY vous a dit qu'il y avait l'UNSOR. Ce sont des personnes qui se sont ajoutées après l'envoi des projets de délibération. C'est pour cela que vous ne les avez pas sur votre papier. D'autre part on repassera probablement une délibération, puisqu'il y a encore des dons à venir.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les tarifs ci-dessus,
- Accepte les dons présentés par les entreprises tels qu'exposés ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **9. Modification des conditions générales de vente de la billetterie à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Rapporteur : Valérie HAIDAR

Par délibération du 30 octobre 2015, le conseil municipal a approuvé les conditions générales de vente de la billetterie de l'Arthuss.

L'organisation du service relatif à la programmation culturelle a été modifiée. Il s'agit d'ajuster les horaires d'ouverture de la billetterie.

La modification porterait sur l'article 1 :

### **Article 1- Prévente et vente**

La prévente s'effectue :

**Sur place**, à la billetterie ARTHUSS - 2 avenue de Lattre de Tassigny - 68 920WINTZENHEIM

Aux horaires d'ouverture suivants :

- lundi et mardi : 17h30 à 19h30
- mercredi de 9h30 à 11h30 et de 17h30 à 19h30
- Jeudi de 17h30 à 19h30
- Vendredi de 19h00 à 21h00

**En mairie** : le lundi de 8h00 à 12h00

Le reste de l'article 1 est inchangé tout comme l'Article 2 « Annulation, remboursement, utilisation ».

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte les modifications de l'article 1 des conditions générales de vente de la billetterie de l'Arthuss,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **10. Approbation de la transaction établie pour la salle Laurentia avec l'association chorale Laurentia**

Rapporteur : Monsieur le Maire

En 1981, l'Association Chorale Laurentia a vendu à la commune de Wintzenheim le bâtiment situé au 71, rue du Maréchal Joffre, alors cadastré Section 58 n° 51, avec 8,63 ares, moyennant le prix de 200.000 francs correspondant à la valeur de 83.204 euros.

Ce prix comprenant diverses prestations à savoir :

- Le calvaire devait rester en place,
- L'association bénéficiait d'un local attenant à la Salle Laurentia à usage exclusif et gratuit (chauffage, eau, électricité inclus),
- L'association se réservait le droit prioritaire d'utiliser la salle Laurentia gratuitement, y compris l'eau, l'électricité et le chauffage pour cinq manifestations annuelles,
- Une subvention spécifique annuelle devait être attribuée à la société Chorale Laurentia et être affectée à l'exercice de ses activités. La commune s'engageait à payer cette subvention aussi longtemps que l'association assurerait ses activités culturelles et artistiques.
- Le mobilier déposé dans la salle Laurentia devait rester propriété de la société Chorale Laurentia.
- Le projet d'aménagement de la salle Laurentia devait être réalisé en coordination avec les membres du Comité de la Chorale Laurentia,
- Le parking de la salle devait être utilisé en priorité par les usagers de la salle.

A ce jour, la commune est propriétaire de l'ensemble immobilier situé au 71, rue du Maréchal Joffre et continue à respecter les termes du contrat.

Toutefois, cet acte soulève différentes questions, sans compter que l'acte ne stipule aucune date de fin de versement de subventions. Après une analyse juridique des services du Centre de recherches d'information et de documentation notariales (CRIDON), il s'avère que l'acte de cession contrevient à certaines dispositions du Code Civil. En effet, la notion de subvention n'est pas adaptée à une transaction relative à une vente immobilière. En conséquence, l'acte de cession serait susceptible d'encourir la nullité absolue et d'être attaqué.

Il est donc proposé de signer une transaction permettant de modifier l'acte d'origine avec principalement les modifications suivantes :

- La Commune s'engage à verser à l'Association une indemnité forfaitaire, à titre de solde de tout compte, de 40.000 €, payable en 25 annuités de 1600 €. Afin que cela corresponde au montant dû, une subvention exceptionnelle de 3200 € correspondant à l'absence de versement de 2016 et 2017 sera versée préalablement à la signature de l'acte.
- La Commune s'engage pendant vingt-cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à autoriser l'Association à utiliser, sans acquitter de contrepartie, et exclusivement pour l'activité de chorale, la salle cinq fois par an, conformément. Cette utilisation sans contrepartie prendra toutefois fin le 31 décembre 2043.
- L'Association pourra, pour l'activité de chorale uniquement, continuer à utiliser le local accessoire à titre gracieux jusqu'au 31 décembre 2043, mais sans exclusivité, à savoir qu'elle devra partager son utilisation avec une autre chorale, proposée par la Commune mais sous la condition d'avoir obtenu préalablement obligatoirement l'accord de l'association Laurentia.

Les autres termes du contrat restent inchangés.

Monsieur le Maire : l'acte n'était pas tout à fait correct. Si la Laurentia vivrait encore 500 ans, ça veut dire que la collectivité donnerait encore pendant 500 ans, 1600 euros par an. On évolue aussi au niveau du prix. Il fallait mettre un terme et on en parlait depuis très longtemps.

J'ai rencontré le président, j'ai rencontré son comité, afin qu'on trouve un consensus. Soit on rompait la convention et on redonnait la salle mais ce n'était même pas réglementaire, soit on leur donnait tout de suite 40 000 euros pour solde de tout compte. Nous sommes tombés d'accord de signer une convention pour 25 ans, c'est-à-dire jusqu'en 2043. Vous avez vu que nous avons bloqué le financement de 2015 et 2016. Nous allons devoir payer 3200 euros avant la signature. Ce n'est pas un souci. Donc on repousse la fin de la convention, mais au moins il y a une date butoir, c'est-à-dire que pour ceux qui viendront après nous, au moins il y aura quelque chose de fait. Ça fait déjà un an et demi que nous étions en négociation. Je pense que chacun est gagnant dans cette affaire. C'est sûr vous allez me dire 25 ans encore, ça fait long quand même. Si vous avez des questions, je suis prêt à y répondre. Monsieur SCHERRER

M. SCHERRER pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : donc plusieurs questions. On nous parle de 40000 euros, est-ce qu'on peut savoir comment ces 40000 euros ont été évalués ?

Monsieur le Maire : à l'heure d'aujourd'hui le restant à payer, c'est 40 000 euros. On a fait le calcul. Ils ont d'ailleurs quelqu'un qui est dans la comptabilité. C'est l'actualisation franc-euros.

M. SCHERRER pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : par ailleurs l'engagement porte sur 25 ans. Effectivement comme vous avez dit, il semble que ce soit long. Est-ce qu'il n'y a pas moyen de le raccourcir ?

Monsieur le Maire : non. Eux, ils trouvent que c'est court. Mais bon, 25 fois 1 600 euros, on arrive aux 40 000 euros, à peu de chose près.

Mme FURLANO pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : oui, tout à fait, mais ça veut dire que ça engage comme vous disiez tout à l'heure, la commune encore pendant 25 ans.

Monsieur le Maire : alors je rappelle quand même que ce dossier était sur les bureaux des maires qui se sont succédés. Je pense que Monsieur SCHERRER le sait puisqu'il gérait les salles à ce moment-là. C'étaient des discussions que nous voulions aussi avoir, puisque le fait qu'il n'y avait pas de date butoir nous posait problème. Autre question ?

M. SCHERRER pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : dernier point. Vous avez dit que vous avez suspendu les paiements au titre de 2016 et 2017. Est-ce qu'il y a une raison à cela ?

Monsieur le Maire : oui, effectivement puisqu'on était en négociation. Je me suis dit que si on n'aboutissait pas et qu'on devait redonner la salle, à ce moment-là ce n'était pas la peine qu'on verse cette somme. C'était un accord avec eux, on n'a jamais eu de souci de ce côté-là. De toute façon, c'est une association qui n'est pas sur la paille.

M. SCHERRER pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : et qu'est-ce qui a fait que soudainement ce dossier ressorte ? Est-ce qu'il y avait une raison particulière pour que ce dossier ressorte ?

Monsieur le Maire : c'est moi qui l'ai repris depuis un moment déjà et je disais qu'il fallait qu'on règle ce problème. Mais je l'ai toujours reculé par manque de temps aussi. On en parlait déjà depuis un moment. Et j'ai souhaité que ce soit réglé maintenant sous ce mandat. Madame FURLANO

Mme FURLANO pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : est-ce que l'association a justifié la raison de vouloir rester aussi longtemps ?

Monsieur le Maire : pour eux, vous savez, c'est un acquis. C'est une salle qu'ils ont eu par les anciens. Ils souhaitent préserver ça, ce que je peux comprendre. Mais je leur ai bien expliqué qu'à un moment donné il faut dire stop. On ne peut pas non plus continuer à payer. Je rappelle quand même que c'est de l'argent de la collectivité. Nous devons faire attention à la bonne gestion de notre collectivité, pour la plupart ce sont quand même des personnes de Wintzenheim. Bien sûr je comprends Monsieur Scherrer, j'aurai bien voulu aussi réduire le délai. 15 ans, ça m'allait. J'aurai même préféré la première proposition, c'était de payer 40 000 euros et c'était fini. Mais bon, c'est comme ça, au moins on sait qu'il y a une date butoir, qu'en 2043 la salle est de plein droit à la commune. Ils n'auront plus droit à un loyer, ni le local d'ailleurs. Le local après, s'il revient à la commune, sera un local qui pourra être partagé. Oui Madame FURLANO

Mme FURLANO pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : encore une dernière question parce qu'on a bien compris que 1600 euros vont être versés tous les ans comme un loyer, mais ça veut dire que la chorale peut continuer à solliciter la commune pour avoir une subvention complémentaire tous les ans ?

Monsieur le Maire : alors là aussi je mets un bémol. Je leur ai dit que ce serait vraiment sur projet comme pour toutes les associations. Mais j'estime aujourd'hui qu'avec 1 600 euros par an, il n'y a aucune association, je ne parle pas de l'école de musique, qui a autant. Je ne pense pas qu'ils vont venir frapper à notre porte. Ils ont aussi un matelas qui n'est pas négligeable.

Mme FURLANO pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : mais du coup la subvention qui a été donnée début d'année, j'avoue que j'ai un peu de retard et d'absence, mais il me semble qu'il y a quand même une subvention qui a été donnée début d'année 1 500 et quelque chose, ça correspondait à quoi ?

Monsieur le Maire : c'était 1 530 ou 50, ça a été arrondi à 1 600.

Mme FURLANO pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : mais ça a été donné en février.

Monsieur le Maire : non, non, on ne l'a pas donné

Mme FURLANO pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : vous l'avez bloqué alors.

Monsieur le Maire : c'est ce que je vous ai dit.

Mme FURLANO pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : c'était acté, mais pas donné.

Monsieur le Maire : oui, oui, tout à fait. Alors ils auront droit aussi à la salle Laurentia, vous l'avez vu, par rapport au théâtre. Ils auront toujours encore la gratuité de la salle Monsieur LEROY et Madame HAIDAR travaillent encore une fois sur les subventions aux associations. Aujourd'hui, on ne peut plus se permettre de subventionner systématiquement les associations qui ont déjà un petit pactole à la banque. Si la Chambre Régionale des Comptes regardait tout ça, je pense qu'elle nous ferait certainement la remarque. Ce sera discuté dans un prochain conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la transaction telle qu'annexée à la présente délibération,
- Décide de prendre en charge les frais de notaire relatifs à l'établissement de l'acte de transaction,
- Approuve l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association d'un montant de 3200 euros,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la transaction ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 5 : Projet de transaction établie pour la salle Laurentia avec l'association Chorale Laurentia*

## **11. Convention de répartition des charges d'entretien des routes départementales en agglomération avec le Conseil Départemental du Haut Rhin**

Rapporteur : Denis ARNDT

Le Conseil Départemental a la charge de l'aménagement et de la conservation des routes départementales.

Toutefois, si certains aménagement sur les routes départementales en agglomération relèvent des obligations du Département, d'autres peuvent relever à la fois des obligations du Département, propriétaire des voies, mais également de celles de la commune en raison des pouvoirs de police que détient le Maire.

A ce sujet, comme le préconise l'Etat, la coexistence des obligations départementales et communales sur les routes départementales situées en agglomération doit conduire à rechercher une répartition conventionnelle équilibrée.

Pour cette raison, dans un souci de clarification et de sécurisation juridique, l'Assemblée départementale a approuvé par délibération du 23 juin 2017 les termes d'une convention type fixant la répartition des charges d'entretien des RD en agglomération entre le Département et les communes haut-rhinoises.

La répartition de ces charges repose sur les pratiques habituelles en la matière pour les opérations en traverse d'agglomération depuis de nombreuses années et correspond aux usages en cours dans les autres départements français.

Cette convention est dissociée de la politique du Conseil Départemental en matière d'aménagement des voiries départementales en agglomération et n'a vocation qu'à gérer l'entretien courant.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention de répartition des charges d'entretien des routes départementales en agglomération avec le Conseil Départemental du Haut Rhin,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 6 : Projet de Convention de répartition des charges d'entretien des RD en agglomération avec le Conseil Départemental du Haut Rhin*

## **12. Demande de subvention au Conseil Départemental du Haut-Rhin pour l'aménagement du parc Herzog**

Rapporteur : Dominique HEROLD

La restauration de la chapelle Herzog est actuellement en cours. Dans le cadre de la valorisation de ce site, le parc Herzog doit être réaménagé et doté d'aire de jeux permettant d'accueillir la population familiale de Logelbach.

Les objectifs généraux du projet du parc Herzog sont les suivants :

- Ouvrir l'espace et le lier au quartier,
- Redonner un caractère convivial au square à la dimension du piéton,
- Prendre en compte les évolutions d'usage (proximité des espaces culturels, démolition du foyer etc...)
- Introduire la problématique des personnes à mobilité réduite,
- Intégrer la dimension de « la gestion durable »,
- Inclure l'aspect sécuritaire dans l'aménagement futur,
- Redéfinir clairement les usages (circulation, stationnement, espaces de jeux, sanitaire, pétanque etc...)
- Trouver une identité en phase avec le patrimoine architectural présent.

Sur l'ensemble du site, l'objectif est d'élaborer un programme général de valorisation des espèces existantes et d'ouvrir les espaces en vue d'inciter les usagers à une promenade à la fois conviviale et familiale. Le projet comprend six volets :

- **la démolition et le désamiantage du foyer** : Le bâtiment est situé en limite Sud de la parcelle, à proximité immédiate des habitations. C'est une construction légère qui est délabrée et doit être démolie.
- **la construction d'un sanitaire public** : Un sanitaire public doit être créé dans une version semi-automatique c'est-à-dire qui permet le lavage, la désinfection et le séchage automatique du toilette. L'habillage extérieur du sanitaire sera soumis à l'avis des Architectes des Bâtiments de France.
- **l'aménagement d'une aire de jeux** : L'aire de jeux doit être harmonieuse dans le paysage en s'inscrivant au mieux dans le tissu végétal existant. Il sera adapté aux catégories d'âges habituelles (petits 1-5 ans, moyens 4-10 ans, grands 7-14 ans) mais aussi aux seniors. Il permettra également l'accueil des adultes et facilitera l'accès des personnes handicapées,
- **l'aménagement d'une aire de stationnement** : L'aménagement de l'accès se fera par l'entrée Sud. 12 places de stationnement seront aménagées.
- **l'aménagement des espaces verts** : Le parc aura un caractère «urbain ». Ce lieu d'échange et d'activités ludiques aura comme cible le grand public mais prioritairement les enfants, les seniors et les personnes à mobilité réduite. Cela suppose une parfaite adaptation des cheminements et des équipements aux personnes âgées mais aussi aux personnes handicapées grâce notamment à une accessibilité adaptée pour les fauteuils roulants. La notion de sécurisation du site représentera une problématique à part entière. En effet, il est nécessaire de faciliter les circulations, les cheminements piétons, et de valoriser les accès afin d'inciter la population à fréquenter.

- **la mise en place de mobilier urbain** : Le mobilier urbain doit également répondre aux comportements et aux modes de vie actuels et inviter à la flânerie. Bancs, chaises, méridiennes, corbeilles et appui-vélo permettant l'accueil des familles occuperont cet espace.

Le projet sera réalisé en trois phases :

- Phase 1 : le secteur sud comprenant les éléments exposés ci-dessus,
- Phase 2 : le secteur central comprenant la chapelle et l'église,
- Phase 3 : le secteur nord, à savoir les parvis.

Le budget prévisionnel des travaux est de 400.000 € HT pour la phase 1. Le maître d'œuvre sélectionné est « Sortons du Bois » qui a engagé les études pour la réalisation de la phase 1. Une subvention peut être sollicitée pour la phase 1 de l'aménagement du parc auprès du Conseil Départemental au titre du Fond de Solidarité Territoriale.

	<b>Montant HT</b>
Commune de Wintzenheim	395.000 €
Conseil Départemental	5.000 €
<b>Total</b>	<b>400.000 €</b>

Monsieur le Maire : je voudrais apporter une précision quant à la deuxième phase. Les travaux de la chapelle Herzog vont durer 10 ans, on ne voudrait pas faire attendre Logelbach pour l'aménagement du parc. Donc ce sera fait avant puisque on compte effectivement 2018 première phase, 2019 deuxième phase, parce que pour la chapelle ça durera trop longtemps.

Mme FURLANO pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : juste une question parce que là effectivement on va délibérer pour la phase une. Est-ce qu'on pourra encore solliciter des subventions pour la phase 2 et 3 ?

Monsieur le Maire : oui, oui.

Mme FURLANO pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : d'accord.

Monsieur le Maire : vous savez, là où on peut avoir des subventions, on les cherche.

Mme FURLANO pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : oui, oui, très bien. Merci.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'aménagement du parc Herzog et son plan de financement,
- Sollicite une subvention au Conseil Départemental du Haut-Rhin au titre du Fond de Solidarité Territoriale,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **13. Demande de subvention au Conseil Régional Grand Est pour le pôle sportif au titre des Espaces Urbains Structurants**

Rapporteur : Daniel LEROY

La commune a engagé la construction du pôle sportif. Ce bâtiment sera dédié essentiellement à la pratique des arts martiaux c'est-à-dire judo, boxe et karaté, sports dans lesquels les associations de Wintzenheim s'illustrent particulièrement. Le pôle sportif comprend les espaces suivants :

<b>SALLES SPORTIVES</b>	<b>SURFACES</b>
Tatami	441,0m <sup>2</sup>
Espace spectateurs	91,4m <sup>2</sup>
Rangements judo	19,4m <sup>2</sup>
Rangements multisport	19,9m <sup>2</sup>
Rangements	22,8m <sup>2</sup>
Salle de boxe	226,0m <sup>2</sup>
Rangements boxe	13,3m <sup>2</sup>
Salle de musculation	53,4m <sup>2</sup>
Salle multisports	298,4m <sup>2</sup>
Rangements karaté-kendo	23,1m <sup>2</sup>
Vestiaires Hommes	34,1m <sup>2</sup>
Vestiaires Femmes	17,0m <sup>2</sup>
Vestiaire enseignants	13,5m <sup>2</sup>
Douches Hommes	22,0m <sup>2</sup>
Douches Femmes	16,6m <sup>2</sup>
Bureau mutualisé	26,6m <sup>2</sup>
Toilettes H/F RDC	5,9m <sup>2</sup>
Toilettes H/F étage	11,6m <sup>2</sup>
Hall d'accueil	111,4m <sup>2</sup>
Rangements hall	10,0m <sup>2</sup>
Rangement bar	3,2m <sup>2</sup>
Toilettes public hall	17,5m <sup>2</sup>
Local ménage RDC	7,3m <sup>2</sup>
Local ménage étage	3,4m <sup>2</sup>
Sas	12,6m <sup>2</sup>
Dégagement RDC	93,7m <sup>2</sup>
Dégagement étage	45,4m <sup>2</sup>
Chaufferie	13,4m <sup>2</sup>
Local électrique	4,6m <sup>2</sup>
Local AEP	4,4m <sup>2</sup>
Centrale de traitement d'air	32,2m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>1 715,1m<sup>2</sup></b>

Le projet s'est construit en étroite collaboration avec les associations concernées.

L'architecte sélectionné, IXO architecture, a également prit soins de prendre en compte les besoins spécifiques de chaque pratique sportive.

Le résultat des marchés de travaux fixe l'enveloppe travaux à 3.495.000 € HT comprenant :

- Terrassement- VRD-Espaces verts : 363.000 €
- Gros œuvre : 403.000 €
- Dallage : 114.000 €
- Charpente bois : 143.500 €
- Bardage-couverture – étanchéité : 460.000 €
- Menuiserie extérieures : 530.000 €
- Serrurerie : 89.500 €
- Plâtrerie – faux plafond : 98.000 €
- Menuiserie intérieures : 245.000 €
- Chape-carrelage – sols souples : 96.500 €
- Parquet : 61.500 €
- Peinture : 45.000 €
- Equipements sportifs : 85.000 €
- Ascenseur : 20.000 €
- Chauffage-ventilation : 378.500 €
- Electricité : 277.000 €
- Plomberie-sanitaire : 83.000 €
- Infiltrométrie : 2500 €

Le montant de la maîtrise d'œuvre est de 433 062 € HT.

Ce projet peut bénéficier d'une subvention du Conseil Régional au titre des Espaces Urbains Structurants. Pour ce qui est de Wintzenheim, l'Espace Urbain Structurant de Colmar se compose des communes de Colmar, Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Turckheim, Wettolsheim et Wintzenheim. Représentant entre 50.000 et 100.000 habitants, Colmar Agglomération peut présenter 4 projets.

Dans ce cadre, le pôle sportif a été présenté et peut prétendre à une participation financière de 200.000 €.

Le plan de financement des travaux de construction serait le suivant :

	Montant en € HT	%
<b>Commune</b>	2.861.407,50 €	72,8 %
<b>Conseil Régional – soutien aux investissements sportifs</b>	400.000 €	10,2 %
<b>Conseil Régional – Soutien aux espaces urbains structurants</b>	200.000 €	6,1 %
<b>Colmar Agglomération</b>	466 654,50 €	10,9 %
<b>Total</b>	<b>3.928.062 €</b>	<b>100 %</b>

Monsieur le Maire : des questions ? Madame FURLANO

Mme FURLANO pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : pas forcément des questions, mais plutôt une remarque. Dans votre projet pré-électoral, vous aviez annoncé effectivement dès le début que vous alliez mettre en œuvre ce pôle sportif. On a retrouvé un montant de 3 millions. Aujourd'hui on est à 3 millions 928 000 auxquels il faut quand même rajouter l'acquisition du terrain à l'époque d'environ 1 million 5.

Monsieur le Maire : non, il n'était pas à 1 million 5 le terrain.

Mme FURLANO pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : un million alors ?

Monsieur le Maire : non, non, même pas à un million, on était à 600 000 euros même pas encore moins. On vous donne le chiffre.

Mme FURLANO pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : je veux bien.

Monsieur le Maire : on est loin du million. Je n'aurai sûrement pas mis 1 million et demi pour du terrain.

Mme FURLANO pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : si on met 500 000, on est à 4 millions 2 alors H.T., pour quelques associations sportives, puisque c'est vraiment très ciblé comme le disait Monsieur LEROY sur les arts martiaux.

Monsieur le Maire : judo, karaté et boxe et gymnastique volontaire, ça fait 800 licenciés.

Mme FURLANO pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : 800 licenciés, c'était la question que j'allais vous poser. Mais malgré tout, nous on trouve que c'est quand même relativement cher comme projet. Donc vous comprendrez que par rapport à ça on va voter contre. De toute façon on était déjà contre le projet dès le départ, mais on voit le coût que ça représente et là ce n'est qu'une estimation parce que l'on sait très bien quand on va démarrer les travaux, on va avoir encore des surcoûts. On l'a vu aussi pour d'autres projets de la commune. Donc on pense qu'on va largement dépasser le budget initial. Donc on votera contre ce projet, en tout cas contre les demandes de subventions.

Monsieur le Maire : il n'y a pas de souci, je n'ai pas de remarque à faire par rapport à votre vote. Je voudrais tout simplement dire qu'effectivement je vous ai dit qu'il y avait 800 licenciés. Notre programme électoral, sur le pôle sportif, a été approuvé à deux fois. Une fois sur le programme de 2008 et une fois sur le programme de 2014, donc on voit bien qu'il y avait une attente de la population. Aujourd'hui on met notre programme en œuvre. Je rappelle quand même qu'on a sur ce montant-là un peu plus d'un million de subventions. Vous l'avez sous les yeux. 400 plus 200, ça fait 600, plus 466 000 de Colmar Agglomération, ce qui fait plus d'un million sur un projet comme ça.

Heureusement qu'on fait ce projet aujourd'hui, parce que je ne suis pas persuadé que demain on aurait encore ce genre de subventions. Le dossier va être présenté par Colmar Agglomération à la Région pour avoir les 200 000 euros. Il a été retenu par l'ensemble de nos collègues du conseil communautaire. Donc je leur dis merci, parce que 200 000 euros, ce n'est pas négligeable. Bien sûr, c'est un budget important, mais ramener un million de subventions, c'est quand même important pour un projet pareil.

Mme FURLANO pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : j'entends bien Monsieur le Maire, mais il reste quand même pratiquement 73 % à la charge de la commune, qui au vu aujourd'hui de ce qu'on entend dans tout ce qui se passe au niveau politique et tout ce qui est restriction budgétaire pour les communes, nous trouvons que c'est quand même relativement élevé. Donc voilà, on ne peut pas partager l'idée de dépenser autant pour un projet qui concerne que quelques associations.

Monsieur le Maire : je dirais de toute façon une remarque générale, sur tous les budgets, sur tous les projets que nous avons fait, vous avez toujours voté contre. Alors je m'en doutais que sur celui-là avec une somme pareille, vous n'alliez pas me dire un grand merci. C'est clair. Monsieur ARNDT

M. ARNDT : je voulais juste rajouter une petite précision par rapport aux avenants. C'est vrai que des avenants il y en a beaucoup en restructuration. Si je prends les ateliers, on avait 0,6 % d'avenants, ce qui est pratiquement nul. Quand on travaille sur du neuf, les avenants sont rares. C'est vrai qu'en restructuration les avenants peuvent très vite monter en flèche.

Monsieur le Maire : et je voudrais aller plus loin dans la réflexion. Vous savez que le dojo tel qu'il est aujourd'hui, c'est un bâtiment qui malheureusement est amené à être démolé parce qu'il est pourri, il prend l'eau. On a de la chance d'avoir les associations qui font elles-mêmes les travaux. Mais c'est un bâtiment qui est amené à être rasé une fois que le pôle sportif va être réalisé. Oui Madame SCHAFFHAUSER

Mme SCHAFFHAUSER : je veux encore rajouter que ça ramène beaucoup de travail aux entreprises du secteur et ça il ne faut pas l'oublier.

Monsieur le Maire : c'est ce que je dis toujours, dans les projets que nous avons fait, que ce soit le premier mandat avec 17 millions d'euros d'investissement, je ne sais pas si on a créé des emplois, tout ce que je sais c'est qu'on en a préservé. Vous disiez on ne connaît pas l'avenir. Mais si on regardait l'avenir, on ne ferait plus rien. Ça veut dire que notre commune serait une ville dortoir, on aurait tellement peur du lendemain. Non. Je pense qu'il faut qu'il y ait encore des maires courageux pour donner du boulot, puisqu'il faut savoir que 70 % du travail pour les travaux publics viennent des collectivités locales. Si l'investissement s'arrêtait du côté des mairies ou des collectivités, je peux vous dire que là on en connaîtrait du chômage. Aujourd'hui je pense qu'on n'a pas à rougir de ce qu'on fait. Vous voulez rajouter quelque chose Madame FURLANO ?

Mme FURLANO pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : je voulais juste rajouter en fait qu'il faut aussi être vigilant au financement. On entend aussi tout ce que les communes vont perdre. Donc il faut aussi y penser, alors peut-être que ça tombe mal parce que vous êtes en plein dans le projet pôle sportif, mais on a bien entendu, comme quoi les communes vont perdre des financements. Il faut aussi qu'on soit vigilant à comment on va pouvoir financer le reste des projets.

Monsieur le Maire : à ça Madame FURLANO, croyez bien qu'on y a déjà réfléchi.

Mme FURLANO pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : tant mieux.

Monsieur le Maire : on y a déjà réfléchi. On nous annonçait déjà depuis 2008 que la commune serait bientôt en faillite. Je ne vais pas vous annoncer le chiffre que l'on aura comme excédent de fonctionnement, mais en tous les cas on pourra encore être fier de notre budget. Vous verrez que la totalité de notre excédent n'est pas négligeable. Donc on a toujours fait attention. Je pense que la population se rend compte qu'on a toujours été vigilant sur les deniers publics. Et on continuera, croyez-bien. Et si on peut encore renforcer nos restrictions, on le fera. On serre les vis et je le dirai quand on présentera les orientations budgétaires. Aujourd'hui je sais chaque mois ce que chaque service a dépensé, ce qu'on ne savait pas avant. S'il y a un dérapage, on remet tout le monde sur le droit chemin. C'est ça aujourd'hui la bonne gestion. Ce n'est pas attendre la fin d'année et se rendre compte qu'on se retrouve avec des frais de fonctionnement qui ont doublé. Il faut être très vigilant par rapport au budget et c'est ce qui est fait régulièrement. Donc là-dessus je n'ai pas tellement de souci. Mais vous avez raison, il faut quand même rester prudent. J'étais au congrès des Maires, je sais ce qui a été dit. Je sais qu'il faut rester prudent. Est-ce qu'on peut passer au vote ? Oui Monsieur LEROY.

M. LEROY : moi je voulais encore rajoute quelque chose, vous avez raison, on ne rapprochera certainement pas nos points de vue. C'est peut-être pour peu d'associations, c'est vrai, mais si tout le monde s'était à chaque fois posé cette question-là, on ne ferait pas de basket, on ne ferait pas de hand, on ne jouerait pas au football, on ne ferait rien sur Wintzenheim, parce qu'évidemment à chaque fois c'est pour peu d'associations. Le tout, c'est de savoir si on veut une politique sportive dans la ville et si on veut offrir quelque chose à nos jeunes. Les arts martiaux sont effectivement des sports particuliers, mais ce sont aussi des écoles de la vie et du respect et je crois qu'aujourd'hui c'est relativement important pour tous les jeunes que l'on forme au judo, et au karaté. Quand je vais les voir, je me dis que tous ces jeunes demain ce ne sera pas ceux qu'on va prendre en train de détruire nos décorations de Noël parce que ceux-là auront été éduqués. Alors c'est vrai que ça un coût, mais si on ne le fait pas maintenant, on ne le ferait pas avec ce million de subventions. Demain vraisemblablement il y en aurait 500 000, après-demain 300 000 et de moins en moins et un moment

donné la commune ne pourrait plus le faire du tout vraisemblablement. Et je pense aujourd'hui le dojo étant en train de couler, on peut quasiment le dire puisqu'il prend de l'eau de partout, c'était le moment de faire quelque chose. Alors soit on faisait une petite salle un peu ridicule qui n'aurait pas permis à ces associations de vivre correctement. Là on a choisi de les regrouper, d'offrir aussi à la gymnastique volontaire un espace suffisant, parce qu'aujourd'hui ils sont très à l'étroit, dispersés, et en même temps pour nous, ça permet de regrouper dans un lieu et de pouvoir beaucoup mieux gérer au niveau de l'entretien. Donc voilà. C'est juste ce que je souhaitais rajouter.

Monsieur le Maire : je crois que ce sont des précisions qu'il faut ajouter. Quand on a acheté Arthuss et qu'on a regroupé toutes les associations, on a aussi été critiqué, mais il faut dire qu'il y avait quand même trois bâtiments qui nous coûtaient excessivement chers et je répète, il aurait fallu pratiquement mettre un million par bâtiment pour pouvoir les mettre à flot. On a fait le choix de les rassembler tous et ça fonctionne très bien, on n'a pas de souci de ce côté-là. Il faut continuer comme ça. Il faut aussi réduire les frais de fonctionnement. Je voudrais par la même occasion rebondir sur un article du journal, mais de tête, d'un ancien DGS qui était chez nous et qui a fait une remarque concernant le pôle sportif. Il est hanté par ce pôle sportif ce monsieur. Il faut savoir que cette personne a toujours contesté tout ce qu'on faisait pour la jeunesse. Quand on fait la crèche, il disait pour 40 personnes, 40 familles, ce n'est pas normal. Quand on a fait le cheval blanc, pour aussi 40 familles, ce n'est pas normal qu'on dépense autant d'argent. Vous avez à peu près la même réflexion ce soir.

Mme FURLANO pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : ce n'est pas le même montant.

Monsieur le Maire : ce n'est pas le même montant, mais vous avez les mêmes remarques. Je le dis gentiment. C'est quelqu'un qui a pratiquement toujours été contre les projets parce que ça coûtait cher et parce que c'était pour un certain nombre de personnes. Or nous on est là pour la collectivité complète. On a dépensé 3 millions d'euros, je parle sous couvert de l'Adjoint Denis ARNDT, pour faire les canalisations dans sa rue, je n'ai pas vu dans le journal qu'il a dit merci beaucoup Monsieur le Maire. Avec son équipe, ils nous ont sorti de l'eau quand on avait de grosses inondations, quand il y avait de grosses pluies. Alors critiquer c'est facile. Il faut recadrer les choses. Quand les élus décident de quelque chose, la DGS, la DGA, doivent mettre en action ce qu'on a demandé. Après on étudie, on peut faire, on ne peut pas faire. Mais c'est eux qui doivent impulser. Or jusqu'à présent avec ce DGS-là, il n'y a pas eu d'impulsion. D'ailleurs il suffit de regarder quand on était élu côte à côte qu'est-ce qu'on a fait comme projet, c'était minime. Je ferme la parenthèse, je laisse faire voter Monsieur LEROY.

Mme FURLANO pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : je peux juste...

Monsieur le Maire : oui, Madame FURLANO

Mme FURLANO pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : je peux juste par rapport à Monsieur PERNET.

Monsieur le Maire : ah je n'ai pas dit de nom.

Mme FURLANO pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : mais moi je le dis, puisque nous l'avons tous compris de qui il s'agissait, donc le DGS si vous préférez. Moi ça me surprend quand même qu'un ancien DGS n'ait pas un devoir de réserve.

Monsieur le Maire : je suis d'accord avec vous.

Mme FURLANO pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : ça veut dire quand même que quelque part ou comme vous disiez qu'il était peut-être un petit peu frileux, il n'osait peut-être pas se lancer. Ce qui est surprenant,

c'est qu'il conteste aujourd'hui. Or il a quand même travaillé à vos côtés pendant un moment, il a appliqué la politique de l'époque, donc moi je suis surprise.

Monsieur le Maire : je suis d'accord avec vous. Là je partage le même point de vue que vous, c'est quand même malheureux pour un DGS, il a le devoir de réserve et n'a pas à essayer de monter la population contre son Maire ou contre son équipe qui bosse. Je l'ai encore entendu cet après-midi. J'étais à une remise de médailles au collège pour les jeunes qui ont eu leur brevet, j'ai eu des compliments par rapport à tout ce qui est fait à Wintzenheim, ça fait plaisir. Mais quand j'entends un ancien DGS qui formule des critiques, ce n'est pas forcément digne d'un ancien DGS.

Le conseil municipal, par 4 voix contre et 25 voix pour :

- Approuve le projet du pôle sportif d'arts martiaux tel que présenté et son montant,
- Approuve le plan de financement tel que présenté,
- S'associe à Colmar Agglomération pour solliciter auprès de la Région Grand Est une subvention au titre des espaces urbains structurants pour la construction du pôle sportif d'arts martiaux,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **14. Informations**

- **Autorisations d'urbanisme** : Denis ARNDT

M. RONCALEZ Daniel : surélévation de 4 piliers pour pose de 2 nouveaux portails – crépissage de l'extension et du mur de clôture – remplacement de la porte de garage et du garde-corps du balcon, 12 rue des Marguerites

M. HERRBACH Jean-Marie : pose de fenêtres PVC blanc, 11 rue du Maréchal Joffre

M. COUTY Arnaud : pose de panneaux photovoltaïques, 25 rue des Cotonnades – LOGELBACH

Mme ALTHUSER Valérie : création d'un portail technique sur clôture existante, 5 route de Colmar

EDF ENR SOLAIRE – M. RIOUFREY Renan : installation d'un générateur photovoltaïque, 8 cours Alfred Schoen – LGOELBACH

COMMUNE DE WINTZENHEIM – M. Serge NICOLE, Maire : construction d'un équipement sportif « pôle d'arts martiaux », 8 rue Sainte-Odile

M. DUCAP Eric : construction d'une maison et d'un garage, 33 rue des Cotonnades – LOGELBACH

M. KRICK Pierre : construction d'une maison individuelle, 62 rue du Maréchal Joffre

M. PEGERE Olivier : modification de la taille de deux ouvertures sur la façade Sud, rue de l'Abbé Stupfel

COMMUNE DE WINTZENHEIM – M. Serge NICOLE, Maire : création d'une porte de garage, 2 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

M. GILLIG Nicolas : création d'une ouverture en façade Ouest – renouvellement des menuiseries extérieures et des volets, 131a rue Clemenceau

M. VIVANCO Moïse – Mme ABIDOUNE Meryem : démolition et reconstruction d'un sas d'entrée + réduction d'une porte fenêtrée en fenêtrée + ravalement de façades, 1 rue du Hohlandsbourg

M. BETTINGER Mathieu : réalisation de deux pavillons + un garage, 3 et 3a rue de l'Argilière

WINTZEDIS SAS – M. CULOT Jean-Pierre : extension et restructuration du centre commercial Leclerc, 12 rue Herzog – LOGELBACH

EHPAD LES MAGNOLIAS – Mme BULLE Hélène : création d'un ascenseur, 1 rue Clémenceau

M. YUCEL Erol : construction d'une maison individuelle avec garage, 23 rue Haussmann – LOGELBACH

M. KARATAS Mumin : construction d'une maison et d'un garage, 21 rue Haussmann – LOGELBACH

DU BUS DE WARNAFFE Murielle : agrandissement du volume habitable par une pièce supplémentaire en rez de chaussée, 4 rue des Marguerites

M. ALBAYRAK Alpasan : construction d'une maison et d'un garage, 15 rue Haussmann- LOGELBACH

- **Manifestations** : Valérie HAIDAR

DECEMBRE 2017		
09		Fête de Noël des Elus et du Personnel
09	20h	La Fanfare de la Clique des Sapeurs-Pompiers d'Altkirch en concert – église Saint-Laurent
09 et 10		Bourse aux vêtements, matériel de puériculture et jouets d'enfants de l'Ecole Dame Blanche – halle des fêtes
10	16h	«Crazy Christmas» de l'Harmonie Hohlandsbourg – église de Logelbach
11	16h à 19h30	Don de sang – salle Tomi Ungerer
11	19h30	Audition de piano, flûte et guitare de l'Ecole de musique et de danse de Wintzenheim – auditorium de l'Arthuss
13	14h45	Fête de Noël des enfants du personnel et des élus – salle Laurentia
DECEMBRE 2017		
15	20h	Chœur de St Petersburg – église Saint-Laurent
17	17h	Concert de Noël de la Chorale Laurentia – église Saint-Laurent
18	19h30	Audition de piano de l'Ecole de musique et de danse de Wintzenheim – auditorium de l'Arthuss
22	20h	Noël d'Alsace pour deux trompettes – église Saint-Laurent
31		Bal de la St Sylvestre de l'ASW – salle Laurentia
JANVIER 2018		
03	15h	«Sniegourotchka, Petite fille des Neiges» Conte Kamishibaï Spectacle jeune public – auditorium de l'Arthuss
03	20h	Blues Arts en concert – auditorium de l'Arthuss
06 et 12	20h30	Représentation du théâtre alsacien de la Chorale Laurentia – salle Laurentia
13 et 14		3 <sup>ème</sup> Salon du Bien-Etre « Zen Vitamines »
14		Fête des Aînés – gymnase Tomi Ungerer
14	15h	Représentation du théâtre alsacien de la Chorale Laurentia – salle Laurentia
15	19h	Réunion de quartier – Logelbach – gymnase Tomi Ungerer
17	19h	Réunion de quartier – Wintzenheim centre – salle Laurentia
18	19h	Réunion de quartier – La Forge – Val de Munster

JANVIER 2018		
19	11h	Vœux du Maire aux élus et au personnel – auditorium de l'Arthuss
20	20h30	Représentation du théâtre alsacien de la Chorale Laurentia – salle Laurentia
21	15h	Représentation du théâtre alsacien de la Chorale Laurentia – salle Laurentia
FEVRIER 2018		
01 au 15	8h à 12h 14h à 18h	Exposition «le temps d'un rêve de Mme Evy PLESKO – hall de l'Arthuss
07	20h	Lily BUTTERFLY & Jazz Trio – auditorium de l'Arthuss

- Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

1. **Modifications d'affectation des propriétés communales** : aucune décision
2. **Réalisation des emprunts** : aucune décision
3. **Marchés passés** :

Tiers	Objet	Compte	Montant	Emission
ATELIER D-FORM	HON MO TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE LOGELBACH	2031	5174,93	12/10/2017
ES ECOTRAL	HON MO TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE LOGELBACH	2031	627,26	12/10/2017
IXO ARCHITECTUR	HON MO CONSTRUCTION POLE SPORTIF	2031	16914,52	12/10/2017
MCIS MODELISATI	HON MO TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE LOGELBACH	2031	784,08	12/10/2017
TERRANERGIE	HON MO TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE LOGELBACH	2031	1724,98	12/10/2017
HUSSER MATTHIEU	HON MO TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE LOGELBACH	2031	5174,93	12/10/2017
OPTIME INGEN BO	HON MO TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE LOGELBACH	2031	470,45	12/10/2017
OPTIME INGEN EC	HON MO TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE LOGELBACH	2031	1254,53	12/10/2017
PROJELEC	HON MO TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE LOGELBACH	2031	470,45	12/10/2017
HUSSOR ERECTA	PIERRE DE TAILLE TRAVAUX CHAPELLE HERZOG	2313	496,8	12/10/2017
RAUSCHER	PIERRE DE TAILLE TRAVAUX CHAPELLE HERZOG	2313	13053,6	12/10/2017
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ PRESBYTERE WINTZ	60613	823,07	18/10/2017
EGLINSDOER	SCEAU A BEC VERSEUR ECOLE MATERNELLE LOG	60631	16,85	18/10/2017
BERNER	FOURN GYRO LED POUR VOIRIE	60632	121,02	18/10/2017
CHAMPION DREYFU	MEULE	60632	29,09	18/10/2017
SDAI	TELECOMMANDE ET CABLE POUR VIDEOPROJECTEUR	60632	81,32	18/10/2017
10 DOIGTS	MATERIEL DE LOISIRS CREATION ANIMATIONS ARTHUSS	60632	132,84	18/10/2017
DOUBLET	DRAPEAU ALSACE MAIRIE ANNEXE LOG	60632	50,4	18/10/2017
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	6067	284,68	18/10/2017
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	6067	280,7	18/10/2017
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	6067	206,19	18/10/2017
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	6067	139,88	18/10/2017
ORANGE IN	INTERNET ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE LOGELBACH	6067	48	18/10/2017
RUC COLMAR	FOURNITURE SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE LOG	6067	50,42	18/10/2017
AIR LIQ 01	LOCATION BTES OXYGENE POMPIERS	6135	16,44	18/10/2017
SCHOENENBE	RECHERCHE FUITE ET REPARATION TOITURE EC PRIM LOG	615221	370,2	18/10/2017
LRT RECYCLAGE	DEBLAIS TERREUX	615231	814,79	18/10/2017
CENTRE AUT	CT PEUGEOT BOXER 4907 XH 68	61551	25	18/10/2017
CENTRE AUT	CT PIAGGO PORTER 6778 YX 68	61551	21,25	18/10/2017
MEYER PHILIP	REMPLACEMENT VITRE CHARIOT ELEVATEUR	61551	344,18	18/10/2017

Tiers	Objet	Compte	Montant	Emission
EQUIP BAR	DEPANNAGE LAVE VAISSELLE SALLE UNGERER	61558	430,8	18/10/2017
STI BUREAUTIQUE	MAINTENANCE SERVICE GED DU 1509 AU 141217	6156	233,95	18/10/2017
LIFE OF ART	INTERVENANT HIP HOP ANIMATION ARTHUSS	6188	120	18/10/2017
BON COIN RESTAU	REPAS INTERVENANTS SALON ENERGIE DU 23 AU 250917	6257	979	18/10/2017
WINTZEDIS	CAFE ETC SALON ECONOMIE ENERGIE ET HABITAT	6257	113,25	18/10/2017
JOSMEYER	BOISSONS SALON ECONOMIE ET ENERGIE	6257	137,16	18/10/2017
KLEE Henri	VIN SALON ENERGIE	6257	252	18/10/2017
CASA GINA	CONSOMMATION REUNION MAIRIE	6257	106,22	18/10/2017
ORANGE FUS	ABONNEMENT CARTE SIM PANNEAUX	6262	25,2	18/10/2017
ORANGE FUS	CONSOMMATION TEL STANDARD ET ARTHUSS	6262	741,96	18/10/2017
ORANGE FUS	CONSOMMATION TEL ECOLES - ATELIERS ARTHUSS	6262	558,21	18/10/2017
ORANGE FUS	ABONNEMENT TRANSVEIL	6262	48	18/10/2017
ORANGE TEL FIXE	CONSO INTERNET ET VIDEOSURVEILLANCE BODEN	6262	96	18/10/2017
ORANGE FRANCE	CONSOMMATION TEL PORTABLE ELUS ET - AGENTS	6262	446,08	18/10/2017
ORANGE FRANCE	CONSOMMATION TEL PORTABLE ELUS ET AGENTS	6262	330,68	18/10/2017
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET POMPIERS	6262	42	18/10/2017
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET POMPIERS	6262	48	18/10/2017
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET MAIRIE WINTZENHEIM	6262	53	18/10/2017
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET MAIRIE ANNEXE LOGELBACH	6262	42	18/10/2017
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET ARTHUSS ET ATELIERS RASED	6262	138	18/10/2017
VALEURS BOIS	ABATTAGE PAR DEMONTAGE D'UN CEDRE	60633	1707,6	18/10/2017
MISTRAL-01	CONTRAT DE SURVEILLANCE ORDINATEURS ET SERVEUR	6156	1440	18/10/2017
SATD EQUIP	MAINTENANCE ANNUELLE EQUIPEMENTS SPORTIFS	6156	1380	18/10/2017
SECAD	ETUDE DE DEPLACEMENT ET STATIONNEMENT	2031	4200	18/10/2017
COMAFRANC	ILLUMINATIONS DE NOEL ET GUIRLANDES LED	2188	10935,17	18/10/2017
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE SALLE WINTZEN	60612	46,12	18/10/2017
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE PRESBYTERE RUE HERZOG	60612	39,58	18/10/2017
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE DIVERS BATIMENTS COM	60612	2170,02	18/10/2017
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE ECLAIRAGE PUBLIC	60612	1092,35	18/10/2017
VERVER EXP	BULBES ESPACES VERTS	60633	206,6	18/10/2017
ISNER Jean Luc	ACPTÉ 04 HONORAIRE M.O. TRAVAUX CHAPELLE HERZOG	2031	2100	18/10/2017
SCHICKE Jean L	ACPTÉ 04 HONORAIRE M.O. TRAVAUX CHAPELLE HERZOG	2031	1200	18/10/2017
SCHWAB S N	PRODUITS PHARMA ECOLE MATERNELLE WINTZ	60628	46,95	18/10/2017
HANNAH Rick	HONORAIRE PRESTATIONS CONCERT ARTHUSS	6042	310	24/10/2017
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU COL DE CYGNE RUE CLEMENCEAU	60611	70,35	24/10/2017
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU COL DE CYGNE ARROSAGE	60611	297,82	24/10/2017
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU COL DE CYGNE RUE CLEMENCEAU	60611	194,65	24/10/2017
SARL FERTAL	PRODUITS D'ENTRETIEN	60631	219,22	24/10/2017
BERNER	PETITS MATERIELS ATELIERS	60632	299,72	24/10/2017
FOUSSIER	DISQUE ATELIER SERRURERIE	60632	34,8	24/10/2017
AGRIVALOR	TRAITEMENT DECHETS VERT EN VRAC	60633	294,32	24/10/2017
ALSACE ARR	DIVERSES FOURNITURES ARROSAGE	60633	622,12	24/10/2017
ARSEA ESAT	CONTRAT ANNUEL ESPACES VERTS CHAPELLE DES BOIS	60633	709,43	24/10/2017
BERNER	GANTS	60636	236,89	24/10/2017
ADELYA	PRODUITS D'ENTRETIEN	60636	132,4	24/10/2017

Tiers	Objet	Compte	Montant	Emission
SENTINEL SIEGE	HABILLEMENT POLICE MUNICIPALE	60636	698,96	24/10/2017
SENTINEL SIEGE	HABILLEMENT POLICE MUNICIPALE	60636	247,62	24/10/2017
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	6067	115,25	24/10/2017
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	6067	186,77	24/10/2017
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES RASED ECOLE PRIM WINTZ	6067	98,97	24/10/2017
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	6067	23,65	24/10/2017
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	6067	197,52	24/10/2017
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	6067	139,2	24/10/2017
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	6067	31,6	24/10/2017
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZ	6067	216	24/10/2017
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE ULIS WINTZ	6067	24,08	24/10/2017
LDE ARTEMIS	FOURNITURES SCOLAIRES ULIS - ECOLE PRIMAIRE WINTZ	6067	113,6	24/10/2017
ORANGE TEL FIXE	CONSOMMATION TEL ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	multi	193,03	24/10/2017
K8W SARL	CHANGEMENT VENTILATEUR CHAUFFAGE ECOLE PRIM W	615221	737,46	24/10/2017
TOUT FA	BETON ETC BUREAU PASSEPORTS	615221	473,68	24/10/2017
FOUSSIER	EMBASES ETC BUREAU PASSEPORT	615221	218,69	24/10/2017
FOUSSIER	CHARNIERE BUREAU PASSEPORT ET CROCHET DECOR	multi	126,43	24/10/2017
SIGMA KALO	PEINTURE ETC 11 RUE DE LA VALLEE	615228	30,5	24/10/2017
HEINTZ HEN	CLEF ECOLE MATERNELLE WINTZ	615228	36,63	24/10/2017
FOUSSIER	PATERE 2 TETES EC MAT WINTZ	615228	69,77	24/10/2017
FOUSSIER	EMBOUT ETC ENT CRECHE	615228	50,99	24/10/2017
FOUSSIER	CLEFS LOGT 19 RUE CLEMENCEAU	615228	4,88	24/10/2017
FOUSSIER	FOURNITURE BAGUE LAITON ENT SALLE LAURENTIA	615228	3,6	24/10/2017
MEYER PHILIP	DECHETS SAUVAGES	615231	31,2	24/10/2017
MEYER PHILIP	REPLACEMENT JOINT DE CULASSE PIAGGO 9742XJ68	61551	64,2	24/10/2017
MEYER PHILIP	REPARATION BOXER FOURGON IMMATRICULE 4907 XH 68	61551	572,89	24/10/2017
HAAG SAS GROUPE	INTERVENTION POMPE STADE FOOT	61558	852,13	24/10/2017
MICHEL ETS	REVISION ANNUELLE TAILLE-HAIES STIHL HS80	61558	197,4	24/10/2017
TME ASCENSEURS	MAINTENANCE ASCENSEUR 9 RUE CLEMENCEAU	6156	515,64	24/10/2017
ALERT	INTERVENTION SALLE UNGERER	6156	106,31	24/10/2017
ALERT	INTERVENTION ECOLE PRIMAIRE LOG	6156	100,09	24/10/2017
MUSIQUE ET SPEC	PRESTATIONS MUSICALES CONCERT JAZZ HALBEISEN	6188	780	24/10/2017
FREPPPEL EDAC	FLYERS ANIMATION NOEL ARTHUSS	6236	189,6	24/10/2017
ROSETTE FL	ARRANGEMENT FLORAL NAISSANCE ET MARIAGE	6238	150	24/10/2017
JECKERT B	POT OUVERTURE DE SAISON ARTHUSS	6257	114,84	24/10/2017
CAVES DE LA FEC	FUT DE BIERE POUR SALON ECONOMIE ENERGIE	6257	77,58	24/10/2017
ORANGE FUS	CONSO TEL LIGNE INTERNET FAX MAIRIES ET POMPIERS	6262	371,75	24/10/2017
HORMALYS	FINALSAN ETC ESPACES VERTS	60633	1615,34	24/10/2017
OFFICE DEPOT	FOURNITURE DE BUREAU	6068	1047,83	24/10/2017
ADEC IMMO	HONORAIRES DIAGNOSTIC PRELEVEMENT BITUME CHEMIN HERRENPFADT ET DE LATTRE	6226	1677,53	24/10/2017
ABRY ARNOLD	TAPIS SALLE DES MARIAGES	2188	1214,5	24/10/2017
HAAG SAS GROUPE	POMPE CAPRARI POUR ARROSEMENT TERRAIN DE FOOT	61521	1969,45	24/10/2017
MICROMANIA	PLAYSTATION 4 ET JEUX ANIMATIONS ARTHUSS	2188	494,95	24/10/2017
KUNEGEL	TRANSPORT EC PRIM WINTZ A LA PISCINE WALTZ	6247	221,19	24/10/2017
KUNEGEL	TRANSPORT EC PRIM WINTZ A LA PISCINE WALTZ	6247	147,46	24/10/2017

Tiers	Objet	Compte	Montant	Emission
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE ARTHUSS	60612	652,56	24/10/2017
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECT STADE ST GILLES	60612	667,45	24/10/2017
PONTIGGIA	POSE DE MODULES SKATE PARK RUE ACKER LOG	2128	53336,4	24/10/2017
KUEHN Maurice	HONORAIRES PRESTATIONS CONCERT ARTHUSS	6042	310	24/10/2017
BEAUVOIS Olivier	ACPTÉ 01 STATUTAIRE TRAVAUX CHAPELLE HERZOG	2313	3974	24/10/2017
LITHOS FRANCE	ACPTÉ 01 LOT 2 STATUTAIRE TRAVAUX CHAPELLE HERZOG	2313	9904,36	24/10/2017
LITHOS FRANCE	STATUTAIRE TRAVAUX CHAPELLE HERZOG	2313	730,44	24/10/2017
MEYER Bernard	ANIMATIONS CUISINE FETE DU MIEL DU 291017	60228	160	07/11/2017
TURLUPIN BOULAN	PAINS POUR FETE DU MIEL 29 OCT 2017	60228	62	07/11/2017
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ GROUPE SCOLAIRE WINTZ	60613	879,06	07/11/2017
CAVES DE LA FEC	FROMAGES FETE DU MIEL DU 291017	60623	34,37	07/11/2017
SIMPLY	BONBONS ET CATERING SPECTACLE ARTHUSS	60623	38,43	07/11/2017
SIMPLY	CATERING CONCERT DU 0410117 A ARTHUSS	60623	32,2	07/11/2017
LE CHALUTIER	SAUMON FUME POUR FETE MIEL 29 OCT 2017	60628	78,18	07/11/2017
CORA	FOURNITURE ADAPTEUR JACK ESPACE ANIMATIONS	60632	34,4	07/11/2017
WINTZEDIS	CONGELATEUR SALLE UNGERER	60632	149	07/11/2017
BATIBOIS	LAMELLES ETC ENT EC MAT WINTZ ET LITIERE CHIENS	60632	387,12	07/11/2017
TRUFFAUT	POT TOSCANE ESPACES VERTS	60633	109	07/11/2017
ADELYA	PRODUITS D'ENTRETIEN	60636	183,64	07/11/2017
SENTINEL SIEGE	HABILLEMENT POLICE MUNICIPALE	60636	117,54	07/11/2017
RICOH SBO	MAINTENANCE COPIEUR ECOLES WINTZENHEIM	6067	163,36	07/11/2017
SEDI IMPR	FOURNITURES DE BUREAU	6068	990	07/11/2017
SEDI IMPR	FOURNITURES DE BUREAU MAIRIE WINTZ	6068	280,8	07/11/2017
ELECTIS BURKLE	COLLIERS ENT ATELIERS	615221	216	07/11/2017
ELECTIS BURKLE	FUSIBLE ETC ENT DIV BAT	615228	204,54	07/11/2017
COLMARIENNE	NETTOYAGE STATION RELEVAGE ARTHUSS	615228	130,2	07/11/2017
ARSEA ESAT	CONTRAT ANNUEL RUE J PREVERT ET DE LA VALLEE	615231	967,5	07/11/2017
PUBLIVAL	PANNEAUX VOIRIE	615231	94,8	07/11/2017
HEINRICH C	ANNEAU ETC BRANCHEMENT STOCKAGE ATELIERS	615232	349,58	07/11/2017
HEINRICH C	COUDE ETC BRANCHEMENT ATELIERS AIRE DE STOCKAGE	615232	547,94	07/11/2017
WERSINGER	MEDAILLE DE TRAVAIL POUR MES LEONHART ET PALLUCCI	6238	90	07/11/2017
FUCHS BOU	KOUGELHOFS DEPART MME VANROY	6257	58,5	07/11/2017
ORANGE FUS	ABONNEMENT CARTE SIM PANNEAUX	6262	25,2	07/11/2017
ORANGE FUS	ABONNEMENT CARTE SIM PANNEAUX	6262	25,2	07/11/2017
ORANGE FUS	ABONNEMENT CARTE SIM PANNEAUX	6262	25,2	07/11/2017
ORANGE FUS	ABONNEMENT CARTE SIM PANNEAUX	6262	25,2	07/11/2017
ORANGE TEL FIXE	CONSOMMATION TEL LOCAL APP	6262	41,94	07/11/2017
HIRTZ	GNR ENGIN DE CHANTIER ATELIERS MUNICIPAUX	60613	1566	07/11/2017
BOCKLING FRANCE	ACHAT VERRES DE LA VILLE DE WINTZENHEIM	60632	2051,7	07/11/2017
JARDINS	PLANTES POUR FLEURISSEMENTAUTOMNAL 2017	60633	1037,85	07/11/2017
ORANGE	LOYER STANDARD DU 01/10 AU 31/12/2017	6135	1034,59	07/11/2017
2M FERMETURES	REPLACEMENT VITRAGE ARTHUSS	615228	4686	07/11/2017
ARSEA ESAT	CONTRAT ANNUEL ENTRETIEN ROND POINT LIGIBELL	615231	1137,9	07/11/2017
SYND INTER	ENLEVEMENT DECHETS VOIRIE	615231	1486,08	07/11/2017
ROCH SERVI	CONTROLE DE CONFORMITE MECANIQUE ET DE STABILITE	6156	3141,6	07/11/2017

Tiers	Objet	Compte	Montant	Emission
SCHALLER ROTH	HONORAIRES RELEVÉ STE ODILE LIEU DIT REICHSFELD	6226	1413,6	07/11/2017
ADOR JEROME GEO	HONORAIRE RELEVÉS ETAGES 9 RUE CLEMENCEAU	6226	1440	07/11/2017
CHANZY PARDOUX	REPRISE DE COUVERTURE TRAVAUX CHAPELLE HERZOG	2313	5669,29	08/11/2017
PAC ET CLIM	POSE CLIMATISATION LOCAUX POLICE ET PASSEPORT	21311	17527,84	08/11/2017
CL BATIMEN	CREATION OUVERTURE BUREAU SALLE DU LEVRIER	21311	5066,4	08/11/2017
EGLINSDOER	ACQUISITION POMPE INOX ETC ESPACES VERTS	2158	3790,63	08/11/2017
COMAFRANC	CABLE ET AMPOULES DIV BAT ET ECL PUBLIC	multi	1139,71	08/11/2017
CHAMPION DREYFU	MASQUES RUBAN ET HELIUM POUR EPI VOIRIE ET ATELIER	multi	247,8	08/11/2017
TOUT FA	SIKA ETC POUR ENTRETIEN DIVERS BATIMENTS ET VOIRIE	multi	506,76	08/11/2017
TOUT FA	ENDUIT BETON ETC POUR LE 19 RUE CLEMENCEAU	multi	314,5	08/11/2017
TOUT FA	BETON VOIRIE ET FLEXIBLE ETC SALLE LAURENTIA	multi	100,99	08/11/2017
TOUT FA	BETON VOIRIE TRAPPE ETC ENTRETIEN	multi	286,17	08/11/2017
ELECTIS BURKLE	BLOCS PRISES ETC ARTHUSS	615232	966,56	08/11/2017
EGLINSDOER	RACCORD COLLIER ETC ENTRETIEN VOIRIE	615232	17,46	08/11/2017
SIGNATURE	NUMERO DE MAISON PEINTURE ETC ENT VOIRIE	615232	1609,3	08/11/2017
HORS NORME PANO	PANNEAU PROPYLENE ALVEOLAIRE MARCHÉ NOCTURNE	615232	216	08/11/2017
COMELY	GARDES CORPS SUITE SINISTRE RUE HERZOG	615232	999,6	08/11/2017
FOUSSIER	RUBAN SIGNALISATION ETC VOIRIE	615232	64,18	08/11/2017
FOUSSIER	BOULON ETC ENTRETIEN BANCS	615232	22,9	08/11/2017
PUBLIVAL	CHIFFRE ADHESIF PANNEAU 09 RUE HERZOG	615232	24	08/11/2017
FOUSSIER	FOURN VIS POUR SALLE DES MARIAGES ET EPONGES	multi	23,82	08/11/2017
FOUSSIER	OUTILLAGE POUR ENTRETIEN VEHICULE	multi	76,04	08/11/2017
TOUT FA	CHAUSSURES DE SECURITE ... JOURNEE CITOYENNE	multi	1321,85	08/11/2017
TOUT FA	TYPAR 20 ML EMW ET RACCORD ETC ESP VERTS	multi	202,46	08/11/2017
SIGMA KALO	PEINTURE ALCOOL A BRULER ETC SALLE DES MARIAGES	multi	569,18	08/11/2017
CHAMPION DREYFU	SACS FILTRE ETC ET CASQUES OUVRIERS	multi	259,85	08/11/2017
ALSACE CAR	SILICONE ECOLE MATERNELLE WINTZ	615228	9,85	08/11/2017
ALSACE CAR	SILICONE SALLE DES MARIAGES	615228	18,36	08/11/2017
ELECTIS BURKLE	AMPOULES ECLAIRAGE EGLISE ST LAURENT	615228	301,8	08/11/2017
ELECTIS BURKLE	PILE LITHIUM ETC EC MAT LOG	615228	38,53	08/11/2017
ELECTIS BURKLE	AMPOULES SALLE LAURENTIA	615228	59,3	08/11/2017
ELECTIS BURKLE	FOURNITURE HALO ET BLOC ULTRALED MAIRIE	615228	313,27	08/11/2017
ELECTIS BURKLE	FOURNITURE DIADEM LED POUR ECOLE PRIMAIRE LOG	615228	460,32	08/11/2017
ELECTIS BURKLE	FOURNITURE BATTERIES MAIRIE	615228	88,8	08/11/2017
ELECTIS BURKLE	DIVERS FOURNITURE ECOLE PRIMAIRE WINTZ	615228	103,16	08/11/2017
ELECTIS BURKLE	DIVERS FOURNITURES ELECTRIQUES - ECOLE NENUPHARS	615228	22,52	08/11/2017
ELECTIS BURKLE	MATERIEL ELECTRIQUE DIVERS ECOLE PRIMAIRE WINTZ	615228	445,48	08/11/2017
ELECTIS BURKLE	FOURNITURE DIVERSES POUR DIVERS BATIMENTS	615228	230,21	08/11/2017
BRUNEAU	PLAQUE PROTEGE SOL CUISINE SALLE DES MARIAGES	615228	159,29	08/11/2017
CHAMPION DREYFU	CARTOUCHES ENTRETIEN SANITAIRE	615228	4,03	08/11/2017
PICARD M2P	VERROU ETC ET WC ECOLE PRIMAIRE WINTZ	615228	42,11	08/11/2017
PICARD M2P	CYLINDRE ETC BUREAU CHARGE COMMUN MME GOETZ	615228	695,98	08/11/2017
PICARD M2P	DIVERS FOURNITURE POUR RADIATEURS	615228	469,51	08/11/2017
PICARD M2P	LOQUETEAUX BLANC SALLE DES MARIAGES	615228	18,59	08/11/2017
SIGMA KALO	PEINTURE SALLE DES MARIAGES MAIRIE	615228	26,46	08/11/2017

Tiers	Objet	Compte	Montant	Emission
SIGMA KALO	FOURNITURE PEINTURE MAIRIE	615228	206,51	08/11/2017
SIGMA KALO	FOURNITURE PEINTURE DIVERS BATIMENTS	615228	103,91	08/11/2017
SIGMA KALO	PEINTURE EC PRIM WINTZ	615228	33,4	08/11/2017
SIGMA KALO	FOURNITURE PEINTURE SALLE DES MARIAGES ET LOGT	615228	150,47	08/11/2017
SIGMA KALO	PEINTURE SALLE DES MARIAGES	615228	18,59	08/11/2017
SIGMA KALO	PEINTURE SALLE DES MARIAGES	615228	265,93	08/11/2017
SIGMA KALO	PEINTURE SALLE DES MARIAGES	615228	438,29	08/11/2017
SIGMA KALO	PEINTURE SALLE DES MARIAGES	615228	14,75	08/11/2017
SIGMA KALO	PEINTURE ETC SALLE DES MARIAGES	615228	227,8	08/11/2017
SIGMA KALO	PEINTURE SALLE DES MARIAGES	615228	31,75	08/11/2017
SIGMA KALO	PEINTURE SALLE DES MARIAGES	615228	16,67	08/11/2017
SIGMA KALO	PEINTURE SALLE DES MARIAGES	615228	56,82	08/11/2017
SIGMA KALO	PEINTURE SALLE DES MARIAGES	615228	74,4	08/11/2017
SIGMA KALO	PEINTURE SALLE DES MARIAGES	615228	30,23	08/11/2017
SIGMA KALO	PEINTURE SALLE DES MARIAGES	615228	190,31	08/11/2017
SIGMA KALO	PEINTURE SALLE DES MARIAGES	615228	34,16	08/11/2017
SIGMA KALO	PEINTURE SALLE DES MARIAGES	615228	116,78	08/11/2017
SIGMA KALO	PEINTURE SALLE DES MARIAGES	615228	434,06	08/11/2017
SIGMA KALO	PEINTURE SALLE DES MARIAGES	615228	58,39	08/11/2017
SIGMA KALO	PEINTURE SALLE DES MARIAGES	615228	300,78	08/11/2017
SIGMA KALO	PEINTURE POUR LE 19 RUE CLEMENCEAU	615228	265,86	08/11/2017
SIGMA KALO	PEINTURE POUR LE 19 RUE CLEMENCEAU	615228	73,3	08/11/2017
SIGMA KALO	MANCHON PEINTURE POUR SALLE DES MARIAGES	615228	81,5	08/11/2017
SIGMA KALO	BUSE ETC DIVERS TRAVAUX DE PEINTURE	615228	92,75	08/11/2017
SIGMA KALO	PEINTURE SALLE DES MARIAGES	615228	24	08/11/2017
SIGMA KALO	PEINTURE EC MAT LOG	615228	25,55	08/11/2017
SIGMA KALO	BROSSES ETC CUISINE MAIRIE WINTZ	615228	241,56	08/11/2017
SIGMA KALO	PEINTURE EC MAT LOG	615228	240,41	08/11/2017
SIGMA KALO	PEINTURE CUISINE SALLE DES MARIAGES	615228	73,3	08/11/2017
SIGMA KALO	PEINTURE EC MAT LOG ET STADE ST GILLES	615228	188,18	08/11/2017
SIGMA KALO	FOURNITURE HYDROVELOUR ETC DIVERS BATIMENTS	615228	59,76	08/11/2017
BATIBOIS	BOIS PLACAGE ETC BUREAU	615228	1375,11	08/11/2017
BATIBOIS	PANNEAU BOIS GRIS ARMOIRE POUR BUREAU MAIRIE	615228	42,14	08/11/2017
BATIBOIS	CONTREPLINTHES SALLE DES MARIAGES	615228	116,45	08/11/2017
BATIBOIS	PLACAGE ETC CUISINE MAIRIE ET 19 RUE CLEMENCEAU	615228	2295,03	08/11/2017
BATIBOIS	CHEVRONS ETC ENTRETIEN ECOLES	615228	3142,42	08/11/2017
CAMFIL	FILTRES POUR LA VMC DOUBLE FLUX MAIRIE	615228	264,47	08/11/2017
SANISITT	FLUSHOMETRE WC ETC LOGT PRESBYTERE MAIRIE	615228	152,63	08/11/2017
SANISITT	KIT ELECT COMPLET CASERNE POMPIERS	615228	143,08	08/11/2017
SANISITT	TETE THERMOSTAT EC PRIM LOG	615228	34,82	08/11/2017
SANISITT	MANCHON ETC ENT ATELIER	615228	139,74	08/11/2017
SANISITT	MITIGEUR LAVABO CRECHE POM DE REINETTE	615228	128,12	08/11/2017
SANISITT	FILETAGE ETC STADE ST GILLES	615228	27,72	08/11/2017
SANISITT	ROBINET ETC CUISINE MAIRIE WINTZ	615228	262,69	08/11/2017
SANISITT	JOINTS DIVERS BATIMENTS	615228	340,68	08/11/2017

Tiers	Objet	Compte	Montant	Emission
SANISITT	CHAUFFE EAU ETC CUISINE SALLE DES MARIAGES	615228	764,54	08/11/2017
SANISITT	COLLIER ROYAL BODEN	615228	74,93	08/11/2017
SANISITT	CORPS THERMOSTAT ETC DIVERS BATIMENTS	615228	311,22	08/11/2017
CASTORAMA	SOL PVC SALLE DES MARIAGES	615228	307,14	08/11/2017
HEINTZ HEN	CLE ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	615228	4,7	08/11/2017
HEINTZ HEN	CLEFS PASSE POLICE ET 20 RUE JOFFRE	615228	30,3	08/11/2017
HEINTZ HEN	CLEFS ECOLE PRIMAIRE LOG	615228	29,38	08/11/2017
MIRCO CO	VITRAGE ETC BUREAU ECOLE WINTZ + SALLE UNGERER	615228	516,47	08/11/2017
MIRCO CO	MATIERE PLASTIQUE VERRE ECOLE MATERNELLE WINTZ	615228	60,34	08/11/2017
TOUT FA	SILCOFERM ETC ECOLE MATERNELLE WINTZ	615228	40,7	08/11/2017
ADELYA	DESTRUCTEUR D'ODEUR ECOLE MATERNELLE WINTZ	615228	91,08	08/11/2017
FOUSSIER	LAMES ATELIER SERRURERIE	615228	23,03	08/11/2017
FOUSSIER	PIED TUBULAIRE BUREAU	615228	43,58	08/11/2017
FOUSSIER	FERME PORTES BUREAU MAIRIE WINTZ ET ECOLE WINTZ	615228	61,09	08/11/2017
FOUSSIER	LOQUETEAUX ECOLE PRIMAIRE LOG	615228	5,46	08/11/2017
FOUSSIER	CLIPTOP A VIS BUREAU	615228	66,16	08/11/2017
FOUSSIER	PETIT MATERIEL ATLIERS	615228	10,43	08/11/2017
FOUSSIER	FOURNITURE ROSACE ETC ECOLE MATERNELLE WINTZ	615228	17,98	08/11/2017
FOUSSIER	PIEDS METAL ROND EGLISE LOGELBACH	615228	18,02	08/11/2017
FOUSSIER	MODULE FINITION INOX ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	615228	103,98	08/11/2017
FOUSSIER	FOURNITURE SERRURE ECOLE MATERNELLE WINTZ	615228	12,22	08/11/2017
FOUSSIER	BARRILLET ETC ENTRETIEN DIVERS BATIMENTS	615228	78,7	08/11/2017
FOUSSIER	RAIL ETC SALLE DES MARIAGES	615228	383,4	08/11/2017
FOUSSIER	ROSACE ETC SALLE DES MARIAGES	615228	166,32	08/11/2017
FOUSSIER	SOCLE ETC SALLE DES MARIAGES	615228	202,08	08/11/2017
FOUSSIER	ENSEMBLE CLEF ECOLE PRIMAIRE LOG	615228	23,42	08/11/2017
FOUSSIER	TIGE A ARRET ETC ECOLE MATERNELLE WINTZ	615228	32,93	08/11/2017
FOUSSIER	FERME PORTE ECOLE PRIMAIRE LOG	615228	21,82	08/11/2017
FOUSSIER	POIGNEE METAL SALLE DES MARIAGES	615228	77,22	08/11/2017
FOUSSIER	TIGES FILETTEES ETC ECOLE MATERNELLE LOG	615228	79,87	08/11/2017
FOUSSIER	COMPAS HUWILIFTS	615228	7,4	08/11/2017
FOUSSIER	EMBASES ETC SALLE DES MARIAGES	615228	4,15	08/11/2017
FOUSSIER	CLE ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	615228	12	08/11/2017
FOUSSIER	CLES ETC ECOLES PRIMAIRES	615228	763,93	08/11/2017
FOUSSIER	CLES ECOLES PRIMAIRES	615228	65,93	08/11/2017
SAGOS	PEINTURE SALLE DES MARIAGES	615228	19,61	08/11/2017
SAGOS	COUTEAU ETC PEINTURE SALLE DES MARIAGES	615228	30,53	08/11/2017
SCHOENENBE	FUITE ET REPARATION TOITURE ECOLE PRIMAIRE LOG	615228	370,2	08/11/2017
SPIELMANN	CIMENT ETC ECOLE MATERNELLE WINTZ	615228	44,65	08/11/2017
SPIELMANN	FOURNITURE TONGA A BLANC ECOLE PRIMAIRE LOG	615228	75,79	08/11/2017
SPIELMANN	ENTRETOISES ETC BUREAU PASSEPORT MAIRIE WINT	615228	39,74	08/11/2017
SPIELMANN	CORNIERES BUREAU PASSEPORT MAIRIE	615228	17,57	08/11/2017
PICARD M2P	ENTRETIEN BALAYEUSE ET FLEXIBLE POUR LAURENTIA	multi	9,43	08/11/2017
BATIBOIS	CONTREPLINTHES ETC ECOLES SALLE DES MARIAGES	multi	1229,34	08/11/2017
ARSEA ESAT	CONTRAT ANNUEL ESPACES VERTS CHAPELLE DES BOIS	615231	709,43	08/11/2017

Tiers	Objet	Compte	Montant	Emission
TOHU BOHU	HONORAIRES PRESTATIONS SPECTACLE DU 251017	6042	699,46	14/11/2017
EDENRED FUEL CA	CARBURANT DIVERS VEHICULES COMMUNAUX	multi	956	14/11/2017
MUSIQUE EGELE	PARTITIONS DE NOEL ET AUTRES	60632	504,9	14/11/2017
WINTZEDIS	PILES ETC DIVERS BATIMENTS	60632	349,76	14/11/2017
EQUIP PRO	ASSIETTES ETC FETE DU MIEL DU 291017	60632	69,01	14/11/2017
FOUSSIER	DISQUES LAMELLE ATELIER SERRURERIE	60632	24,96	14/11/2017
SIEGWALD M	DIVERSES FOURNITURES MATERIEL ESPACES VERTS	60633	283,08	14/11/2017
CHAMPION DREYFU	BOUCHONS OREILLES OUVRIERS	60636	17,52	14/11/2017
DECATHLON	CHASUBLES ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	60636	37,35	14/11/2017
ORANGE IN	INTERNET ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE LOGELBACH	6067	48	14/11/2017
UGAP	MAINTENANCE COPIEUR ECOLE MATERNELLE LOG	6067	30,18	14/11/2017
UGAP	MAINTENANCE COPIEUR ECOLE PRIMAIRE LOG	6067	113,16	14/11/2017
SIMAB	FOURNITURE DE BUREAU (SERVICE TECHNIQUE)	6068	119,76	14/11/2017
ELECTIS BURKLE	DALLES LED MAIRIE WINTZ	615221	418,8	14/11/2017
SANISITT	VANNE BOUCHON ETC 11 RUE DE LA VALLEE WINTZ	615221	101,98	14/11/2017
FOUSSIER	PROFIL BAS DE PORTE ECOLE PRIMAIRE LOG	615221	13,09	14/11/2017
FOUSSIER	POIGNEE METAL ETC BUREAU PASSEPORT	615221	102,54	14/11/2017
ELECTIS BURKLE	DIVERSES FOURNITURES ELECTRIQUES MAIRIE	615228	182,77	14/11/2017
ELECTIS BURKLE	CONNETIQUE MAIRIE	615228	41,77	14/11/2017
ELECTIS BURKLE	KIT AUDIO ETC 19 RUE CLEMENCEAU WINTZ	615228	104,52	14/11/2017
SANISITT	RESERVOIR BODEN	615228	122,59	14/11/2017
SANISITT	TUBE CUIVRE ETC 11 RUE DE LA VALLEE WINTZ	615228	285,48	14/11/2017
FOUSSIER	PORTE MANTEAU ETC DIVERS BATIMENTS	615228	82,98	14/11/2017
FOUSSIER	GACHES 5 RUE HERZOG LOG	615228	37,37	14/11/2017
ENEDIS	DEPL PANNEAU DE COMPTAGE 11 RUE DE LA VALLEE	615231	638,4	14/11/2017
HOLCIM BETONS	DIVERSES FOURNITURES VOIRIE	615231	798,46	14/11/2017
REGIE MUNI	SECTIONNEMENT BRANCHEMENT GAZ 5 RUE CHAPELLE	615231	769,49	14/11/2017
MEYER PHILIP	REPLACEMENT PNEUS HIVER DACIA SANDERO POLICE	61551	219,89	14/11/2017
CARON SECU	REQUALIFICATION BTE AIR POMPIERS	61558	359,74	14/11/2017
FOUSSIER	ROULETTES CHARIOT HALLE DES FETES	61558	67,15	14/11/2017
SAGOS	PEINTURE BANCS PUBLICS	61558	32,72	14/11/2017
NCC INFO	MAINTENANCE RESEAU INFORMATIQUE	6156	720	14/11/2017
UGAP	MAINTENANCE COPIEUR MAIRIE LOG	6156	18,86	14/11/2017
GEPSLA	COURS ANGLAIS ANIMATIONS ARTHUSS	6188	147,96	14/11/2017
HR NET	GESTION SITE INTERNET	6188	34,8	14/11/2017
FOUSSIER	CROCHETS DECOR DE NOEL	6188	29,66	14/11/2017
ARCOTEC	DIAGNOSTICS APPART 11 RUE DE LA VALLEE WINTZ	6226	400	14/11/2017
REFPAC GPAC	HONORAIRES GESTION SUPPORT TLPE 2017	6226	600,03	14/11/2017
JECKERT B	KOUGELHOFS ET MINI BRETZELS SOIREE ELECTIONS	6257	208,36	14/11/2017
JECKERT B	KOUGELHOFS CEREMONIE DU 111117	6257	126,07	14/11/2017
VILLE	REPAS CONCERT DU 081117	6257	60	14/11/2017
VILLE	REPAS FETE DU MIEL	6257	140	14/11/2017
ABEDIS	BOISSONS FETE DU MIEL DU 291017	6257	352,86	14/11/2017
ORANGE FUS	ABONNEMENT CARTE SIM PANNEAUX	6262	25,2	14/11/2017
ORANGE FUS	CONSOMMATION TEL STANDARD ET ARTHUSS	6262	758,36	14/11/2017

Tiers	Objet	Compte	Montant	Emission
ORANGE FUS	CONSO TEL ECOLES SALLES ATELIERS ET ARTHUSS	6262	539,5	14/11/2017
ORANGE FRANCE	CONSOMMATION TEL PORTABLE ELUS ET AGENTS	6262	436,6	14/11/2017
ORANGE FRANCE	CONSOMMATION TEL PORTABLE ELUS ET AGENTS	6262	328,24	14/11/2017
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET POMPIERS	6262	42	14/11/2017
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET POMPIERS	6262	48	14/11/2017
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET MAIRIE ANNEXE LOGELBACH	6262	42	14/11/2017
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET MAIRIE WINTZENHEIM	6262	53	14/11/2017
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET ARTHUSS ATELIERS ECOLES	6262	138	14/11/2017
KOZLIK Alexandr	HONORAIRES PRESTATIONS CONCERT DU 081117	6042	1000	14/11/2017
SANISITT	TUBE ISOLANT ETC 11 RUE DE LA VALLEE WINTZ	615221	1308,23	14/11/2017
FOUSSIER	CYLINDRES VACHETTE ECOLES MATERNELLES	615221	3436,2	14/11/2017
NETIMMO	NETTOYAGE VITRERIE DIV BAT COMMUNAUX	615228	4464	14/11/2017
REAKTIV ASPHALT	ENROBE VOIRIE	615231	1880,04	14/11/2017
MISTRAL-01	MAINTENANCE INFORMATIQUE SERVEURS MAIRIE	6156	4068	14/11/2017
INERGIA	MESURES DE PERMEABILITE DE L'AIR DES ECOLES	6226	1080	14/11/2017
KUNEGEL	TRANSPORT SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE WINTZ A LOG	6247	147,46	14/11/2017
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE WINTZ A LA PISCINE WALTZ	6247	221,19	14/11/2017
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE WINTZ A LOGELBACH	6247	84,78	14/11/2017
BUREAU VALLEE	FAUTEUIL BUREAU AGENT	2183	226,8	14/11/2017
ATECH	BORDURES CIMETIERE WINTZ	21316	1711,98	14/11/2017
GED EVENT	FOURNITURE DE TABLES ET BANCS LA HALLE DES FETES	2184	8958,72	14/11/2017
HIRTZ	GAZOLE NON ROUTIER ATELIERS	60622	1441,43	14/11/2017
HIRTZ	GAZOLE NON ROUTIER ATELIERS	60622	1468	14/11/2017
HIRTZ	GNR ENGIN DE CHANTIER ATELIERS MUNICIPAUX	60622	1566	14/11/2017
HUSSOR ERECTA	LOT 1 PIERRE DE TAILLE TRAVAUX CHAPELLE HERZOG	2313	496,8	15/11/2017
RAUSCHER	LOT 1 PIERRE DE TAILLE TRAVAUX CHAPELLE HERZOG	2313	2991,36	15/11/2017
ADELYA	PRODUIT ENTRETIEN DIVERS BATIMENTS	60631	529,3	22/11/2017
PACKEMBAL	SACS POUR DEJECTIONS CANINES	60632	552	22/11/2017
TOUT FA	MAILLONS ETC ENT 11 RUE DE LA VALLEE BUREAU	multi	840,78	22/11/2017
AGRIVALOR	TRAITEMENT DECHETS VERTS	60633	64,68	22/11/2017
NUNGESSER SEMEN	FOURNITURE DE SEMENCES ESPACES VERTS	60633	198,55	22/11/2017
ACIPA	CARTOUCHES IMPRIMANTES MAIRIE	6064	675,41	22/11/2017
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	6067	88,41	22/11/2017
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES DIVERSES - RASED ECOLE PRIMAIRE WINTZ	6067	316,09	22/11/2017
LDE ARTEMIS	FOURNITURES SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE WINTZ	6067	323,82	22/11/2017
LDE ARTEMIS	MANUELS SCOLAIRES - ULIS - ECOLE PRIMAIRE WINTZ	6067	23,6	22/11/2017
LDE ARTEMIS	MANUELS SCOLAIRES - ULIS - ECOLE PRIMAIRE WINTZ	6067	52	22/11/2017
BERGER LEVRAULT	REGISTRES POUR SERVICE TECHNIQUE	6068	207,34	22/11/2017
AIR LIQ 01	LOC BOUTEILLE OXYGENE POMPIERS	611	16,44	22/11/2017
COSEEC	PLAN DE FERTILISATION - TERRAIN DE FOOT	61521	473,59	22/11/2017
COSEEC	PLAN DE FERTILISATION 2017 - TERRAIN DE FOOT	61521	202,97	22/11/2017
COSEEC	PRESTATIONS MECANIQUES - TERRAIN DE FOOT	61521	64,8	22/11/2017
COSEEC	PRESTATION MECANIQUES - TERRAIN DE FOOT	61521	478,8	22/11/2017
PICARD M2P	SERRURE PORTE ETC BUREAU PASSEPORT	615221	234,11	22/11/2017
SIGMA KALO	MANCHONS ETC DIVERS BATIMENTS	615228	44,24	22/11/2017

Tiers	Objet	Compte	Montant	Emission
SIGMA KALO	PEINTURE BUREAU PASSEPORT	615228	176,27	22/11/2017
LEONHART RECYCL	DEBLAIS TERREUX	615231	997,33	22/11/2017
ACC	LAVE GLACE DIVERS VEHICULES COMMUNAUX	61551	14,8	22/11/2017
LIFE OF ART	INTERVENANT HIP HOP ANIMATIONS ARTHUSS	6188	90	22/11/2017
FREPPEL EDAC	FLYERS ET AFFICHES MARCHE DE NOEL ET PATINOIRE	6236	710,4	22/11/2017
ROSETTE FL	FLEURS DECO FETE DU MIEL	6238	60	22/11/2017
FREPPEL EDAC	CARNETS PATINOIRE	6238	282	22/11/2017
MANRIQUE OPPER	CADEAUX RECEPTION BENEVOLES ELECTIONS	6238	704,4	22/11/2017
ROYER 68 AUTOCA	TRANSPORT EUROPAPARK ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	6251	365	22/11/2017
ORANGE FUS	CONSO TEL INTERNET FAX MAIRIES ET POMPIERS	6262	426,41	22/11/2017
ORANGE FUS	ABONNEMENT TRANSVEIL	6262	48	22/11/2017
EDENRED FUEL CA	CARBURANT DIVERS VEHICULES COMMUNAUX	multi	1558,45	22/11/2017
BATIBOIS	PLACAGE ETC BUREAU PASSEPORT ET 11 RUE VALLEE	multi	1792,49	22/11/2017
REGIE MUNI	PRESTATION ENTRETIEN SIGNALISATION LUMINEUSE	615232	3521,68	22/11/2017
ROCH SERVI	CONTROLE DE CONFORMITE ET DE STABILITE	6156	1209,6	22/11/2017
COLLIS MARTIS	RESERVATION DINER DANSANT ELUS ET PERSONNEL	6257	2239,17	22/11/2017
COMAFRANC	AMPOULES ET GUIRLANDES ILLUMINATIONS DE NOEL	2188	1267,94	22/11/2017
COMAFRANC	AMPOULES ET GUIRLANDES ILLUMINATIONS DE NOEL	615231	750,72	22/11/2017
SANISITT	TUBE CUIVRE ETC HALLE DES FETES STADE	60632	443,32	22/11/2017
SIGNALISATION	PEINTURE ROUTIERE	60633	974,98	22/11/2017
SINEU GRAF	BARRIERES SUITE SINISTRE RUE HERZOG LOG DU 160517	60633	972	22/11/2017
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE ECLAIRAGE PUBLIC	60612	10553,1	22/11/2017
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE ARTHUSS	60612	766,43	22/11/2017
EDF GDF SERV	CONSO ELECTRICITE FOYER CLUB ET EC PRIM WINTZ	60612	1784,53	22/11/2017
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE DIV BAT COMMUNAUX	60612	1125,64	22/11/2017
EDF GDF SERV	CONSO ELECTRICITE SALLE LAURENTIA UNGERER ET HALLE DES FETES	60612	2022,92	22/11/2017
EDF GDF SERV	CONSO ELECTRICITE AIRE ACCUEIL ET MAIRIE LOG	60612	408,29	22/11/2017
EDF GDF SERV AL	CONSOMMATION ELECTRICITE ECOLES MATERNELLES	60612	373,26	22/11/2017
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE WINTZA LA PISCINE WALTZ	6247	221,19	22/11/2017
COLMARIENNE	CONSOMMATION EAU CARREFOUR LIGIBELL	60611	84,51	29/11/2017
COLMARIENNE	CONSOMMATION EAU RUE DES TROIS EPIS	60611	91,29	29/11/2017
COLMARIENNE	CONSOMMATION EAU 32 RUE CLEMENCEAU WINTZENHEIM	60611	59,13	29/11/2017
COLMARIENNE	CONSOMMATION EAU 111 RUE CLEMENCEAU	60611	231,75	29/11/2017
COLMARIENNE	CONSOMMATION EAU 19 RUE CLEMENCEAU	60611	116,67	29/11/2017
COLMARIENNE	CONSOMMATION EAU SALLE LAURENTIA	60611	208,76	29/11/2017
COLMARIENNE	CONSOMMATION EAU 28 RUE CLEMENCEAU	60611	387,1	29/11/2017
COLMARIENNE	CONSOMMATION EAU PRESBYTERE WINTZENHEIM	60611	53,36	29/11/2017
COLMARIENNE	CONSOMMATION EAU CIMETIERE WINTZENHEIM	60611	180,28	29/11/2017
COLMARIENNE	CONSOMMATION EAU SQUARE ANCIENNES ECOLES	60611	17,19	29/11/2017
COLMARIENNE	CONSOMMATION EAU ESPACES VERTS RUE SCHMITT	60611	32,27	29/11/2017
COLMARIENNE	CONSOMMATION EAU STATION POMPAGE	60611	727,99	29/11/2017
COLMARIENNE	CONSOMMATION EAU ESPACES VERTS ARTHUSS	60611	174,21	29/11/2017
COLMARIENNE	CONSOMMATION EAU 09 RUE CLEMENCEAU	60611	21,72	29/11/2017
COLMARIENNE	CONSOMMATION EAU 30 RUE CLEMENCEAU	60611	27,49	29/11/2017
COLMARIENNE	CONSOMMATION EAU ECOLES MATERNELLES	60611	569,68	29/11/2017

Tiers	Objet	Compte	Montant	Emission
COLMARIENNE	CONSOMMATION EAU ATELIERS	60611	597,13	29/11/2017
COLMARIENNE	CONSOMMATION EAU ARTHUSS	60611	872,73	29/11/2017
COLMARIENNE	CONSOMMATION EAU ESPACES VERTS RUE TURCKHEIM	60611	12,92	29/11/2017
SID	PRODUITS ENTRETIEN DIVERS BATIMENTS	60631	462,24	29/11/2017
BERNER	PETIT MATERIEL ATELIERS	60632	397,15	29/11/2017
BERNER	PETIT MATERIEL ATELIER MENUISERIE	60632	219,61	29/11/2017
JARDINS	PLANTES ESPACES VERTS	60633	209	29/11/2017
JPG	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	6067	484,68	29/11/2017
ELECTIS BURKLE	DISJONCTEURS ETC BUREAU PASSEPORT MAIRIE WINTZ	615221	615,85	29/11/2017
SPIELMANN	ENTRETOISE ETC	615221	184,27	29/11/2017
ELECTIS BURKLE	MELODIE LED DIV BAT	615228	225	29/11/2017
ELECTIS BURKLE	CONNECTEURS DIV BAT COMMUNAUX	615228	86,56	29/11/2017
ELECTIS BURKLE	VOYANTS ETC DIV BAT COMMUNAUX	615228	182,7	29/11/2017
EGLINSDOER	FOURNITURE GAINÉ ET COLLIER ENTRETIEN BALAYEUSE	61551	169,94	29/11/2017
MEYER PHILIP	REPLACEMENT ELECTRO VANNE BERLINGT 5189 XQ 68	61551	390,35	29/11/2017
MEYER PHILIP	ENTRE ROUE MANITOU CHARIOT ELEVATEUR	61558	716,4	29/11/2017
S.T.A.F.	MISE EN PLACE SAPIN DE NOEL	6188	234	29/11/2017
FREPPEL EDAC	INVITATIONS CLAIR DE NOEL	6236	214,8	29/11/2017
ARNOLD SERIGRAP	AFFICHES SUCETTE NOEL A WINTZENHEIM	6236	143,86	29/11/2017
ESPACE PRO TECH	MEDAILLES SAPEURS POMPIERS STE BARBE	6238	177	29/11/2017
HORMALYS	FOURNITURES ESPACES VERTS	60633	2061,83	29/11/2017
ROSE ET FILS	CHAUFFAGE ET SANITAIRE RUE DE LA VALLEE WINTZ	615228	2656,72	29/11/2017
PONTIGGIA	REFECTION DES ENROBES RUE SCHWENDI	615231	13269,6	29/11/2017
MEYER PHILIP	ENTRE REPARATION BALAYEUSE	61551	2471,6	29/11/2017
ADEC IMMO	DIAGNOSTIC DU BATIMENT 9 RUE CLEMENCEAU WINTZ	6226	1364,33	29/11/2017
SIGNALISATION	PANNEAUX VOIRIE	2152	676,92	29/11/2017
DUBERNARD	TABLEAU ALARME ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	21312	3270,49	29/11/2017
EDF GDF SERV AL	CONS ELECTRICITE ETANG ASPACH	60612	119,03	29/11/2017
MERGENTHALER Th	ANIMATION ATELIER CONFECTIOIN LAPINS BRIOCHES	60628	219	29/11/2017
MEYER Bernard	ANIMATIONS CUISINE MARCHE NOCTURNE	60628	182,75	29/11/2017
MEYER Bernard	ANIMATIONS CUISINE MARCHE NOCTURNE	60628	209,19	29/11/2017
MEYER Bernard	ANIMATIONS CUISINE MARCHE NOCTURNE	60628	212,42	29/11/2017
MEYER Bernard	ANIMATIONS CUISINE MARCHE NOCTURNE	60628	193,72	29/11/2017
MEYER Bernard	ANIMATIONS CUISINE MARCHE NOCTURNE	60628	231,88	29/11/2017
MEYER Bernard	ANIMATIONS CUISINE MARCHE NOCTURNE	60628	300,38	29/11/2017
MEYER Bernard	ANIMATIONS CUISINE FETE DU MIEL	60628	160	29/11/2017
TURLUPIN BOULAN	PAINS POUR FETE DU MIEL	60628	62	29/11/2017
DISCHGANG	TRAVAUX DE DEBARDAGE FORET COMMUNAL	61524	6344,92	18/10/2017
HABECKER	REFECTION CHEMIN ERSCHLECHT	61521	12000	29/11/2017
DISCHGANG	TRAVAUX DEBARDAGE EN FORET COMMUNALE	61524	4820,61	29/11/2017
WISSON EXPL FOR	FACONNAGE DE GRUMES	61524	7552,81	29/11/2017

#### **4. Conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans :**

##### **Locations de salles**

##### **SALLE LAURENTIA**

29/10/2017 : 20<sup>ème</sup> anniversaire de Temps Libre - location gratuite + forfait nettoyage de 66 €.

05/11/2017 : Fête de famille d'une élue - location gratuite.

09/11/2017 : Réception des bénévoles des élections - location gratuite.

11/11/2017 : Fête de famille - location pour un montant de 500 €.

18/11/2017 : Repas des Compagnons du devoir - location pour un montant de 395 €.

20/11/2017 : Assemblée Générale de la Coopérative agricole de céréales - location pour un montant de 350 €.

25/11/2017 : Sainte Barbe des Pompiers - location gratuite.

02/12/2017 : Fête de famille d'une employée - location gratuite.

09/12/2017 : Rétrospective des camps Scouts - location pour un montant de 325 €.

##### **SALLE UNGERER**

28/10/2017 : Après-midi Halloween de Petit Escargot - location gratuite + forfait nettoyage de 66 €.

##### **HALLE DES FETES**

29/10/2017 : Fête du Miel - location gratuite.

05/11/2017 : 14<sup>ème</sup> bourse bandes dessinées et multi-collections du CMJ - location gratuite.

11 et 12/11/2017 : bourse aux skis des Amis de la nature de Munster - location pour un montant de 333€.

17 au 19/11/2017 : Salon des vins de Vinomédia - location pour un montant de 1594,28 €.

25 et 26/11/2017 : Brocante - location pour un montant de 333 €.

09 et 10/12/2017 : Bourse aux vêtements et périculture de l'Ecole Dame Blanche - location gratuite.

##### **CLUB HOUSE SAINT GILLES**

02/12/2017 : Fête de famille - location pour un montant de 180 €.

##### **CHALET APP**

11/11/2017 : Fête de famille - location pour un montant de 180 €.

##### **AUDITORIUM ARTHUSS**

11/11/2017 : Projection du film Luther par l'Assemblée de Dieu du Pasteur MAUFFREY - location pour un montant de 318 €.

5. **Création des régies comptables** : aucune décision

6. **Délivrances des concessions dans les cimetières** :

##### **Colombarium de Wintzenheim** :

5 décembre 2017 : Renouvellement de la concession section A Case 7 pour une durée de 15 ans pour un montant de 610 €.

### **Nouveau cimetière de Wintzenheim**

6 novembre 2017 : Achat de la concession section K Tombe 26 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160 €.

### **Ancien cimetière de Logelbach :**

25 novembre 2017 : Renouvellement de la concession section Y Tombe 66 pour une durée de 30 ans pour un montant de 160 €.

7. **Dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges** : aucune décision
8. **Aliénations de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros** : aucune décision
9. **Frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts** : aucune décision
10. **Reprises d'alignement** : aucune décision
11. **Actions en justice ou de la défense de la commune** : aucune décision
12. **Règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000€** : aucune décision
13. **Réalisation des lignes de trésorerie jusqu'à 500.000 €** : aucune décision
14. **Renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre** : aucune décision

Monsieur le Maire : le prochain conseil municipal aura lieu le 09 février 2018. Ce sera pour les orientations budgétaires et après nous avons déjà fixé pour le mois de mars, le 23 mars.

Avant de passer à différents points, je voudrais vous lire une lettre que j'ai reçue. Les personnes qui m'ont écrit, m'ont demandé de la lire au conseil municipal. Puisqu'on parlait de la Laurentia tout à l'heure, il s'agit de la Laurentia.

Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux,

Nous soussignés habitants quartier en périphérie de la salle des fêtes «La Laurentia» avons à nouveau subi cette dernière nuit, le manque de civisme d'une population locataire de la salle. Les gendarmes sont intervenus pour tapages nocturnes, il était plus d'une heure du matin.

Nous vous avons interpellé à plusieurs reprises pour vous signaler le bruit durant les festivités et l'insalubrité des extérieurs après le passage de ces manifestations. Actes répréhensibles selon la loi qui rendent la vie véritablement pénible à plusieurs de vos administrés. Ceci concerne autant la salle que le parking la desservant.

Nous vous demandons instamment de trouver une solution.

Le mieux serait bien évidemment de remonter à la source du problème et de limiter efficacement la durée de location (fermeture à 22 h 00, voire d'interdire certaines activités (proscrire les locations pour mariages, etc...)) pour résoudre définitivement ces nuisances.

Si cette fois encore nous ne sommes pas compris, nous serons contraints de porter l'affaire devant les tribunaux administratifs compétents.

Dans l'espoir que notre requête sera enfin entendue, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Voilà la réponse que j'ai faite.

Mesdames, Messieurs,

Nous avons bien reçu votre pétition concernant l'occupation de la salle Laurentia. Vous nous demandez de trouver une solution pour stopper les nuisances provoquées par les événements qui y ont lieu.

En l'occurrence, vous proposez de fermer la salle à 22h00 ou de limiter l'occupation à certaines activités.

Pour mémoire, la salle Laurentia est devenue municipale en 1981. Voilà maintenant qu'elle accueille des activités associatives et des manifestations. C'est aussi la seule salle permettant aux habitants de la commune d'organiser des fêtes familiales et certains événements importants comme les mariages.

Vous comprendrez qu'il est difficilement envisageable de fermer la salle à 22h00 ou d'interdire certaines occupations.

Nous avons mis en place des outils pour que les occupants n'aient pas d'autre choix que de baisser le volume sonore au-delà d'une certaine heure. Le règlement intérieur stipule certaines règles de bonnes conduites. A priori, cela ne suffit pas.

Nous sommes bien entendu attentifs aux nuisances que vous subissez et que ces problèmes doivent trouver une solution. Toutefois, les incivilités sont récurrentes et ne font que croître dans tous les domaines. Appliquer des réponses radicales à des problèmes de comportement ne représente pas la solution au risque d'aboutir à créer d'autres désagréments. Certaines occupations se déroulent sans encombre, et il ne serait pas juste d'interdire une occupation festive à tout le monde alors que seuls quelques-uns sont irrespectueux.

Ainsi, nous allons durcir le règlement d'occupation ainsi que les messages d'alerte dans la salle. Nous avons demandé aux agents lors des locations d'être fermes sur le rappel du respect des règles d'hygiène et d'utilisation du site, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Enfin, si des excès ont lieu, je vous invite à faire appel à la gendarmerie qui a le pouvoir de stopper sur le moment les nuisances constatées.

Nous serons attentifs dans les mois à venir aux conditions d'occupation de cette salle, et ferons un bilan sur la portée des modifications apportées.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur le Maire : La caution servirait s'il y a des nuisances. Ce serait pour du tapage nocturne. C'est la caution que vous avez entendu tout à l'heure. Si c'est déclaré tapage nocturne, la caution sera conservée. Je pense que ça va faire réfléchir les gens de perdre 200 euros. Je pense qu'ils vont faire attention. Donc voilà la réponse que j'ai faite.

Est-ce que vous avez des questions ? Madame FURLANO

Mme FURLANO pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : par rapport à la caution, je crois qu'elle est de 200 euros. Par contre, est-ce qu'il ne serait peut-être pas plus judicieux carrément de porter plainte contre ces personnes-là ? Parce que la caution, est-ce que légalement on peut la retenir parce qu'il y a tapage nocturne ? C'est vraiment une question de bon sens que je vous pose. Est-ce que ça ne serait pas plus simple de porter plainte, ou que la commune porte plainte ou aille devant les tribunaux ?

Monsieur le Maire : non, non, mais demandez à Monsieur ARNDT qui va souvent porter plainte pour des dégradations, ça n'aboutit pas. Classement sans suite après rappel à la loi : voilà ce qu'on entend chaque fois. D'ailleurs on en a parlé dernièrement avec le procureur quand il est venu nous rencontrer au SIVOM de Wintzenheim. C'est comme ça maintenant, c'est rappel à la loi. Donc je pense qu'il faut agir un petit peu sur le portefeuille, peut-être que ça va calmer, mais c'est difficile.

Mme FURLANO pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : et un partenariat avec la gendarmerie, s'ils ont un planning des manifestations, qu'ils viennent éventuellement un peu plus souvent dans le quartier.

Monsieur le Maire : mais on leur dit.

Mme FURLANO pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : d'accord.

Monsieur le Maire : il faut savoir qu'on a une réunion tous les mois avec la gendarmerie. On fait le bilan de ce qui est arrivé le mois, on parle des manifestations futures. On parle de la Laurentia avec les jeunes qui sont derrière la salle. On en parle.

Vous avez peut-être des questions. Pas de questions ? Monsieur LEROY.

M. LEROY : merci Monsieur le Maire. Je vous remercie de me donner la parole, même si quelqu'un va avoir les oreilles qui sifflent, parce qu'on va reparler de lui encore un tout petit peu.

Il y a eu récemment deux textes que j'ai lus et dont je voudrais parler ce soir. Voilà parce que, en quelques mots, je voudrais un peu calmer mon agacement sur des termes qui ont été utilisés. Alors le premier bien sûr c'est l'article qui est paru dans la presse et qui émanait de l'ancien DGS. Alors je dis « une fois encore » car j'ai déjà répondu lors du conseil municipal du 24 février à des propos totalement similaires à cette personne, des propos empreints d'immobilisme, de repli sur soi, de rejet de toute solidarité. Je résume en gros, c'est la société qui doit faire pour moi en particulier la collectivité, mais surtout qu'elle ne fasse rien pour les autres parce que ça va coûter. Alors je ne m'appesantirai pas plus longtemps sur ces propos parce que finalement prôner l'immobilisme, une idéologie, ça n'a aucun intérêt. Simplement je voulais dire que je ne m'étonne plus, que lors du mandat précédent un tel DGS associé à un maire à l'époque tout aussi chantre de l'inaction nous ait conduit à un tel retard dans de nombreux domaines aujourd'hui et qu'il nous faut rattraper.

Et ceci m'amène au deuxième texte qui est celui du mot du groupe d'opposition qui vient de paraître dans la gazette. Alors tout d'abord en tant qu'adjoint de Logelbach, j'ai été interpellé très vite par plusieurs habitants du quartier de Logelbach qui ont été choqués que des élus puissent trouver leur lieu de vie si peu reluisant. Alors comme eux, comme mes collègues du groupe, je trouve ces propos déplacés et à la limite insultants pour les habitants de Logelbach. Mais là aussi, et je le crains à nouveau par tous les prétextes sous couvert de l'aire de jeux ou des équipements scolaires, c'est en fait la création de logements à loyer modéré que paraît rejeter votre équipe et je crains que les termes « d'image si peu reluisante » leur soient associés. Et ce malgré le fait qu'on ait déjà dit que dans ces logements il y avait des gens très bien et des gens pour qui c'est des fois simplement un tremplin pour partir ensuite dans un logement privé. Notre espace de jeux et de loisirs, contrairement à ce qui est dit, il n'y a pas de réduction de surface sur Logelbach, mais bien une extension avec des équipements, une meilleure répartition géographique avec le réaménagement du parc Herzog au centre du quartier. Alors avec la malchance à Logelbach d'être coupée en deux par une quatre voies, enfin pas partout, mais ça va arriver et un rééquilibrage des aires de jeux notamment sur la partie Est où il y a quand même beaucoup de logements, ne fera pas de mal. L'extension de l'école et du périscolaire répondent à un besoin, un besoin qui a été calculé, vérifié, selon des projections de l'aménagement et en tenant compte aussi du vieillissement des populations en place. Donc effectivement on a agrandi, on a agrandi pour les besoins d'aujourd'hui. On a aussi vérifié que ça servirait aux besoins de demain puisqu'il y a des enfants qui vont grandir. Il y en a d'autres qui vont les remplacer. Justement parce qu'on crée un peu de logements et qu'il peut y avoir justement des enfants qui arriveront demain pour faire fonctionner nos équipements qui ont un coût.

Alors vous parlez d'un cadeau de 1 million 225 000 euros aux organismes HLM, mais ce terrain il ne vaut cette somme en tout cas que parce qu'on le considère constructible. Parce qu'avec vous effectivement il ne valait rien en termes d'argent. Il a sa valeur en terme terrain, mais en terme d'argent il ne vaut rien si vous ne construisez pas, il ne vaut pas 1 million 225. A moins que pour avoir ou n'avoir que des familles aisées dans le secteur, vous préféreriez l'avoir vendu à un promoteur privé alors pour accueillir, rentabilité oblige, deux fois plus de familles. Donc après on aurait vu la saturation dont vous parlez également. Alors je le dis aussi, il est si facile de faire payer à la collectivité des pénalités ad vitam aeternam, parce qu'on est soumis à des pénalités par manque de logements sociaux et tout ça pour ne rien faire et pour ne rien avoir à la fin du compte.

Alors on a pris effectivement le taureau par les cornes. Enfin Monsieur le Maire s'est lancé dans cette démarche d'essayer de rattraper le manque de logements sociaux et qui dit logement social ne dit pas

forcément des cas sociaux. Mes collègues l'ont déjà dit et redit, ce sont simplement des logements qui permettent à des jeunes d'accéder aux logements et de rester dans la commune où ils ont grandi parfois, où ils ont envie de vivre en tout cas. Et je pense sur Logelbach, il y a beaucoup de gens qui sont heureux de vivre et je crois qu'il ne faut pas confondre Wintzenheim et Neuilly. On n'est pas du tout au même endroit et nous on a besoin de faire vivre des gens qui ont des revenus modestes. Alors moi je pense, mes chers collègues de l'opposition, que ce qui est finalement peu reluisant, ce sont les propos que vous avez tenu là et vis-à-vis notamment des gens de Logelbach. Moi je suis fier d'habiter Logelbach et je suis fier de tous les gens qui y habitent. Merci.

Monsieur le Maire : merci. Il fallait cette précision quand même, puisque moi-même je l'ai aussi entendu dans mes permanences à Logelbach. Donc voilà, chose faite.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pas d'autres questions ?

Demain il y a la fête de Noël du personnel et des élus, rendez-vous à 19 h 30 au restaurant. En ce qui concerne les prochains week-ends, il y a des concerts, la fête de Noël des enfants qui a lieu le 13 décembre à la salle Laurentia qui est organisée par le SIVOM et bien entendu je voudrais vous souhaiter encore de bonnes fêtes de Noël. Que la joie et le bonheur l'emportent sur tous les soucis que nous pouvons avoir les uns et les autres autour de nous et même chez soi. Merci, bonne continuation et on aura l'occasion de se revoir pour les vœux. Bonne soirée et bien sûr il y a toujours un pot qui est servi au Caveau Schwendi pour ceux qui souhaitent s'y rendre.

Mme SCHOFF : s'il vous plaît ?

Monsieur le Maire : ah oui, vous voulez parler de l'incendie qu'il y a eu.

Mme SCHOFF : en fait, vous avez tous vu dans la presse et peut-être entendu à la radio, qu'un incendie avait eu lieu dans la commune. Un appartement a été totalement ravagé et qui était occupé par une jeune maman et son jeune garçon de 16 ans. Nous avons trouvé à les reloger. Actuellement ils sont à Wettolsheim. A partir de demain, ils seront à l'hôtel à Colmar et mardi ils vont avoir les clés d'un appartement sur Logelbach. Pour eux, tout s'arrange, même si c'est difficile. La générosité des gens a fait que plein de meubles sont disponibles, de la vaisselle, tout ce qu'il faut pour vivre.

Le seul petit problème, c'est qu'ils ont un chat et que ce chat, ils y tiennent beaucoup pour deux raisons, parce que c'est le chat de cette famille et que c'est grâce à ce chat que la dame est sortie de l'appartement en flammes. Ils l'ont retrouvé hier soir, il est avec eux au gîte, mais il ne pourra pas être avec eux à l'hôtel. Elle a fait plein de démarches. A la SPA il y a une maladie de chat et son chat n'est pas vacciné pour ça. Ce n'est pas un vaccin obligatoire. Donc à la SPA ce n'est pas possible. Elle a appelé des pensions privées. Ils demandent que le chat soit pucé électroniquement, ce qui n'est pas le cas. Elle est à la recherche d'une famille d'accueil pour une semaine, de demain à samedi prochain. Si quelqu'un est en capacité d'accueillir le chat...

Mme DEPLANCHE : j'ai une solution à vous proposer.

Mme SCHOFF : c'est vrai ?

Monsieur le Maire : voilà, c'est déjà réglé.

Mme SCHOFF : c'est très bien. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : vous voyez, on est efficace. Même pas fini la phrase, qu'on a déjà trouvé.